

Séance du Conseil Municipal du 06/10/2022

N° délibération	Intitulé	Vote
2022-114	Frais d'inscription de l'école de musique	Adopté à l'unanimité
2022-115	Subventions exceptionnelles octroyées à certaines associations ayant participé aux festivités du 13 juillet	Délibération ajournée
2022-116	Séjour participatif : Participation des familles	Adopté à l'unanimité
2022-117	Conventionnement LEA	Adopté à la majorité POUR : 15 ABSTENTION : 12 CONTRE : 2
2022-118	Création et distribution d'un chéquier cadeau aux aînés de la ville de Waziers	Adopté à l'unanimité
2022-119	Ressources Humaines : Délibération portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi	Adopté à l'unanimité
2022-120	Urbanisme : Aliénation d'un terrain	Adopté à l'unanimité
2022-121	Urbanisme : Délibération autorisant le Maire à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	Adopté à la majorité POUR : 17 ABSTENTION : 12
2022-122	Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture pour la passation d'un marché de fourniture de ramettes de papier non imprimé	Adopté à l'unanimité
2022-123	Désignation des délégués à la commission accessibilité handicap	Adopté à l'unanimité

2022-124	Désignation des membres siégeant à la commission municipale « Avenir de la piscine »	Adopté à la majorité POUR : 17 ABSTENTION : 12
2022-125	Marchés Publics : Attribution du marché n°2022-012 « Marché de travaux : Rénovation thermique du Centre Duclos de Waziers »	L'Assemblée prend acte
2022-126	Marchés Publics : Attribution du marché n°2022-010 « Repas pour la restauration scolaire de la ville de Waziers »	L'Assemblée prend acte
2022-127	Modification du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire	Adopté à la majorité POUR : 15 CONTRE : 14

Signatures :

La secrétaire de séance,

Madame Evelyne URBANIAK

Le Président,

Laurent DESMONS





Compte rendu du Conseil Municipal du

Jeudi 6 octobre 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille. IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), DOGIMONT Frédéric (pouvoir à MARGONELLI Catherine), IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie)

Monsieur le Président:

Bonsoir à toutes et tous. Est-ce que vous nous entendez bien dans le public, dans la salle ? Ça va ? OK.

Nous sommes le 6 octobre, il est 18 h 30, on va pouvoir ouvrir cette séance. Bienvenue à tous. D'abord pour les pouvoirs, nous avons Betty Desort qui a donné pouvoir à Claudine Parnetzki. Frédéric Dogimont qui a donné pouvoir à Catherine Margonelli. Monsieur Hamed Idlhaj qui a donné pouvoir à Ophélie Poulain. Les trois absents ont donné des pouvoirs, donc le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président:

Peut-être désigner la secrétaire de séance, madame Évelyne Urbaniak, s'il n'y a pas d'objection. C'est acté.

Avant d'ouvrir vraiment l'ordre du jour, je voudrais proposer d'observer une minute de silence pour le décès, trop jeune, de l'épouse de Guy Disassini, ici présent. Son épouse Élisabeth, 58 ans, est décédée le 9 septembre, le jour de leur 33^e anniversaire de mariage. L'occasion, aussi, de voir l'importance du conjoint pour un élu.

Citer également, du coup, j'en profite, l'époux de Geneviève François qui a été conseillère municipale. Jean François qui est décédé dans le Sud. Il y aura un hommage religieux dans quelques jours.

Pour revenir sur Élisabeth Disassini, on est au mois d'octobre, Octobre Rose, puisque c'est comme ça que ça a commencé et que même si c'est un cancer qui se soigne bien, il y a malheureusement encore beaucoup trop de personnes qui en décèdent. Je vous demande d'observer une minute de silence.

Merci.

Approbation du procès verbal du 1er septembre 2022

Monsieur le Président:

Sur l'ordre du jour, nous avons le premier point, l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} septembre 2022. Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Non ? Qui est contre ce PV ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? OK, il est adopté à l'unanimité. Merci.

2022-014: Frais d'inscription de l'école de musique

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite les frais d'inscription de l'école de musique. C'est du classique. D'ailleurs, vous verrez que la rédaction permettra l'an prochain, s'il n'y a pas de changement dans les tarifs, de les renouveler de la même façon. C'est exactement la même chose que d'habitude. On a juste précisé que les frais d'inscription étaient gratuits sur la chorale, ce qui était un usage, mais qui n'était pas forcément écrit dans la délibération. C'est habituel. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Madame Poulain:

S'il vous plaît.

Monsieur le Président:

Pardon, Madame Poulain. Oui.

Madame Poulain:

Est-ce que je peux prendre la parole ?

Monsieur le Président:

Si c'est pour un point qui est à l'ordre du jour, allez-y, oui.

Madame Poulain:

Déjà, bonsoir à tous. Est-ce que ça fonctionne correctement ou pas ? Merci. Je suis heureuse de pouvoir vous retrouver pour ce conseil municipal. C'est vrai qu'il a été difficile de suivre l'organisation ces derniers temps, avec les dates qui changent régulièrement, des conseils municipaux. On s'adapte. Je n'étais pas là au conseil du 1^{er} septembre pour la raison que je viens d'évoquer. Évidemment, j'ai pris connaissance de ce qui s'est passé. En fait, j'aurais voulu signaler que je regrettais quand même deux choses. La première, vous qui me reprochez d'être fermée au dialogue, vous avez de nombreuses fois interrompu les conseillers dans leurs allocutions. Or, le conseil municipal doit être un lieu d'échange et pas une chambre d'enregistrement. Vous évoquez le règlement intérieur, sauf que vous l'interprétez, en fait. Page 18 du PV, je vais quand même revenir dessus rapidement. Vous dites : "C'est cinq minutes par groupe, par délibération." Je vous renvoie au règlement intérieur. Ce n'est pas ce qui est écrit sur le règlement intérieur. J'espère que vous ferez preuve d'ouverture d'esprit et que vous aurez l'obligeance de ne pas me couper. Je ne vais pas refaire le conseil du 1^{er} septembre, rassurez-vous. Je regrette quand même, sincèrement, le peu de cas que vous avez fait des électeurs qui ont signé cette demande de consultation citoyenne. Nous n'avons pas extorqué de signatures. Nous avons vraiment échangé avec les habitants et nous leur avons expliqué la situation. Je ne doute pas que les Wazierois s'en souviendront. Pour en venir à notre ordre du jour, le point qui nous intéresse, à la lecture des points, il y a quand même une chose qui m'a étonnée. Vous vous tenez sans doute informé de l'actualité, et vous n'avez pas pu louper les différentes mesures d'économie qui ont été mises en place ici et là pour tenter de faire face à la crise. Ici, à Waziers, rien. On devait refaire, me semble-t-il, une commission comme celle du 13 juin pour évaluer les impacts des augmentations sur le budget. Silence radio, pas d'information. Pourtant, à mon sens, c'était bien de ça dont il fallait parler aujourd'hui. Il ne vous a pas échappé à tous que les prix flambent, que les difficultés vont empirer. En fait, personnellement, j'aurais déjà mis un plan d'urgence en place en cette période de crise. Je ne vends pas de belles paroles. Je vais vous donner quand même du concret, rapidement. Au lieu de fermer la piscine, qui est une fausse économie et qui va à l'encontre des enjeux de sécurité et de santé publique, rappelons-le, j'aurais pris la responsabilité de travailler sur un plan à deux niveaux. La première échelle, c'est limiter les dépenses budgétaires de la ville. Vous allez me dire que j'ai déjà commencé, mais je vais y venir, et proposer des actions de protection à destination des

Wazierois. Comme tous les Français, ils seront inégaux face à la crise. Je vais aller vite, mais c'est important, d'abord parce qu'on doit cette information aux habitants et parce qu'on parle aussi d'argent public. Nous sommes dans une situation aujourd'hui inédite, alors on doit surtout ne pas faire n'importe quoi et surtout on doit le faire en toute transparence.

Monsieur le Président:

Madame Poulain...

Madame Poulain:

Je vous ai demandé de ne pas me couper, s'il vous plaît.

Monsieur le Président:

Oui, mais c'est moi qui préside cette assemblée.

Madame Poulain:

Vous interprétez votre propre règlement intérieur.

Monsieur le Président:

C'est moi qui préside cette assemblée.

Madame Poulain:

Monsieur Desmons.

Monsieur le Président:

Non.

Madame Poulain:

Si.

Monsieur le Président:

Attendez, les conseillers municipaux se prononcent sur l'ordre du jour, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Oui.

Monsieur le Président:

L'ordre du jour, c'est moi qui le décide. C'est celui que vous avez ce soir. La crise énergétique, on va en parler.

Madame Poulain:

J'ai le droit de prendre la parole pour soumettre un point, Monsieur Desmons. C'est dans le règlement intérieur.

Monsieur le Président:

Oui, vous me le soumettez avant. Vous savez comment faire, vous m'avez enregistré un (inaudible).

Madame Poulain:

Non, non, jusqu'au démarrage, on a le droit de proposer un point. Donc, je vous soumetts le point. Je vous en informe. Vous en faites ce que vous voulez. Vous l'écoutez, vous ne l'écoutez pas, je le donne. Chacun en fait ce que bon lui semble. Je n'ai pas de pouvoir. Vous l'avez, on l'a bien compris. C'est comme ça que vous fonctionnez, au pouvoir.

Monsieur le Président:

Il vous reste une minute.

Madame Poulain:

Vous allez me dire, Monsieur Desmons: "je n'ai pas attendu après vous. On a déjà commencé à faire des plans d'économie."

Monsieur le Président:

Madame la conseillère municipale, il vous reste une minute.

Madame Poulain:

Oui, bah oui, c'est ça. Bah oui. Du coup, je vais aller vite. Mon plan d'économie, je vais le mettre sur les réseaux sociaux. J'invite tout le monde à venir le consulter sur notre page Facebook. Je vais passer directement à la fin. Comme on veut être de ceux qui proposent du concret sans langue de bois, on a une dernière proposition à vous faire. En tant que conseiller, on a le droit de proposer qu'un point soit mis à l'ordre du jour. Dans la mesure où vous avez appliqué une estimation haute des tarifs de l'énergie pour la convention avec Aubry, on vous demande que le même traitement soit appliqué pour la convention avec le centre social. Là où vous avez proposé une compensation sur la base des tarifs 2019, nous estimons qu'il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures, mais bien une cohérence dans votre politique. Je vais vous transmettre le point à l'ordre du jour. Vous allez me dire: "On n'a pas eu le temps de le préparer." Moi, je vous propose que vous fassiez une interruption de séance pour en prendre connaissance et de voter ensuite si on accepte de le mettre à l'ordre du jour ou pas. Sachant que je connais déjà la réponse, vous allez voter non. Je vous proposerai, à ce moment-là, de le mettre à l'ordre du jour du prochain, qui a également changé de date, et qui est passé fin novembre.

Monsieur le Président:

On regardera ça et on verra ce qu'on met au prochain conseil municipal, comme vous venez de le résumer à la fin. Sur la crise énergétique, on va en parler tout à l'heure. On fera un petit point d'information là-dessus. Sur le règlement intérieur, effectivement, on l'a déjà dit, il y aura des ajustements qui seront faits à l'avenir pour clarifier certains points sur lesquels vous jouez depuis un petit moment.

Madame Poulain:

Et que vous interprétez (inaudible).

Monsieur le Président:

Du coup, on était en plein milieu de deux sujets qui n'avaient pas de rapport avec votre intervention.

2022-115: Subventions exceptionnelles octroyées à certaines associations ayant participé aux festivités du 13 juillet

Monsieur le Président:

On va pouvoir continuer sur les subventions exceptionnelles. En l'absence de Frédéric Dogimont, je vous donne les explications qui sont assez classiques. On utilise ce dispositif depuis un petit moment. On permet aux associations d'aller chercher une subvention complémentaire en s'impliquant sur des événements municipaux. Vous avez le tableau où on reprend comme d'habitude. En fait, il y a 50 % de la somme qui est donnée à n'importe quelle association, qu'elles aient une seule personne ou 10 personnes. Les 50 % restants sont attribués en fonction du nombre de participants qui a réellement été mis en place. Vous avez le tableau sur la page 3 qui vous donne le détail par association pour 3 022,50 euros au total qui

est la recette générée ce jour-là. Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:

Bonsoir tout le monde. Je vais faire une petite intervention. Madame Margonelli est là, donc elle va pouvoir me répondre. Je pense que c'était en réunion à la commission animation qu'on avait parlé de ces montants à attribuer. On avait parlé d'un nombre limité de participants par association. Je n'ai pas eu le temps d'aller relire. Je voulais savoir si vous avez le nombre de participants limités. Je sais qu'on avait dit qu'on limitait le nombre de participants. Je voudrais savoir comment on fait pour intervenir et pouvoir avoir des subventions. Comment les associations interviennent-elles ? Est-ce qu'on leur demande ? Vous faites un courrier à toutes les associations ? Étant donné qu'on n'a pas fait de commission depuis un certain temps, je voudrais savoir comment on fait pour intégrer ces manifestations.

Monsieur le Président:

Sur le nombre, moi, je n'étais pas à la commission, je ne sais pas. C'était cinq ? Si c'est cinq, il y a Coeur en Nord qui en a 10 donc ça pose un souci, vous faites bien de le relever. Il faudra voir pour que ça ne se reproduise plus, ou alors décider en commission qu'on relève le niveau. Sur votre autre question, monsieur Dogimont avait déjà expliqué qu'il invite, à chaque fois, toutes les associations quand il est en amont d'un événement municipal. Les associations se signalent en disant : "Je suis partant/Je ne suis pas partant." Elles vont dire : "Moi, j'ai trois personnes, j'ai une seule personne." C'est dans ces moments-là.

(Inaudible)

Oui. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Ôtez-moi d'un doute, dans le Code général, les commissions quand elles existent ont bien fonction à préparer les délibérations qui passent en conseil municipal. Pourquoi n'avons-nous pas eu de commission animation depuis le 16 mai ?

Monsieur le Président:

Les commissions ne sont pas obligatoires. Elles sont à l'appréciation des adjoints concernés. Si les adjoints concernés n'ont pas souhaité faire de commissions, ou n'ont pas eu besoin de faire de commissions, ça se passe en conseil municipal. La délibération est là. La commission a juste un avis de préparation en consultatif. Ce qui fait foi, au final, c'est ce qui passe en conseil municipal. Allez-y.

Madame Poulain:

Ça, je le sais bien. Du coup, c'est parce que je veux mettre ça en lien avec le mot transparence. Si vous voulez qu'il y ait de l'échange, on fait des commissions, sinon vous les annulez. On ne va pas jouer au chat et à la souris.

Monsieur le Président:

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte:

Oui. Concernant le nombre de participants sur le tableau qu'on a, je ne citerai personne. Étant donné qu'une association perçoit beaucoup plus, je dirais, que d'autres, je demanderais le plafonnement à cinq pour cette association ce qui permettra aux autres associations de toucher un peu plus en fonction du nombre de participants. Un règlement existe, pourquoi ne pas le respecter ?

Monsieur le Président:

Ce que je vous propose, c'est de savoir si effectivement ça a été mis en commission à cinq. Est-ce que les associations ont bien été informées en amont que c'était limité à cinq et qu'elles ont mis un effectif supplémentaire ?

(Inaudible)

Attendez, je vais terminer. En tout cas de prendre la délibération, ici, de la mettre à cinq et du coup de suspendre pour "Coeur en Nord", pour dire les choses, de diviser par deux la partie proportionnelle au nombre de personnes. Ça ne fait pas la moitié de 717,50, ça fait la moitié de la moitié pour corriger les choses. On discutera avec l'association, si elle avait été informée ou pas. De toute façon, elle a une autre subvention municipale classique, donc on va la retenir sur celle-ci. On va peut-être mettre le bon chiffre pour être clair, et qu'il soit acté dans le PV.

Madame Parnetzki:

S'il vous plaît.

Monsieur le Président:

717,50. Pour moi, ça fait 538,25 si je ne dis pas de bêtise.

Madame Parnetzki:

Moi, j'ai 467,50 si vous regardez bien le cinq, si vous regardez en bas.

Monsieur le Président:

Non, ce n'est pas la moitié. Pardon ?

Madame Parnetzki:

Si c'est limité à 5.

Monsieur le Président:

On laisse de côté, en fait. Sinon, on recalcule tout.

(Inaudible)

Dans ces cas-là, on recalcule. On la repassera au mois de novembre. Je ne pense pas que les associations...

(Inaudible)

Madame Parnetzki:

C'était en septembre 2021 qu'on avait vu ça en réunion.

Monsieur le Président:

D'accord. Je vous propose qu'on la repousse carrément au mois de novembre. Il n'y a pas le feu là-dessus. Comme ça, on refera les calculs tranquillement. On vérifiera que l'information avait bien été donnée à tout le monde. Il y aura une communication claire là-dessus. On retire cette délibération. Sur le séjour participatif...

(Inaudible)

Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon:

En même temps qu'on vérifie que toutes les associations sont bien informées à chaque fois. D'après les échos que j'ai eus, ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président:

On vérifiera ça également, mais il me semble que oui.

2022-116: Séjour participatif: Participation des familles.

Monsieur le Président:

Sur la participation des familles, c'est expliqué dans le corps de la délibération. On n'a pas eu assez de jeunes de 14/17 ans pour partir fin août comme c'était initialement prévu. Certains d'entre eux... sur un séjour Malbuisson classique avec d'autres enfants. Ça n'a pas été sous la forme d'un séjour participatif. Là, on le relance. On réduit un petit peu la durée puisque c'est sur des petites vacances. On est sur huit jours au lieu de 12 jours. On a baissé le tarif à la journée également pour favoriser aussi et avoir un petit peu plus de monde. Aux dernières informations, on était à 17 jeunes inscrits hier. On est bien pour le remplissage du séjour qui va démarrer dans deux semaines et demie. Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:

Oui. J'ai été vérifier avec la convention qu'on avait signée la dernière fois, pour le mois d'août, pour les 12 jours. Il y a une grosse baisse. Si je fais, par exemple, de zéro à 210, le quotient familial, c'était 103 euros. Si je divise par 12 jours, ça fait 8,58. Je le multiplie par huit, ce qui fait à peu près 65. Là, ça fait 50, c'est très bien. Je voulais savoir si vous allez baisser des prestations, s'il y avait moins d'activité ?

Monsieur le Président:

L'idée, comme vous le dites, c'est une grosse baisse. Le tarif est vraiment très abordable. De toute façon, sur une opération comme ça, vous savez bien que ce n'est pas rentable. C'est la mairie qui met une grosse partie du coût des activités et de l'opération. C'est aussi de ne pas avoir réussi à remplir fin août qu'on se dit qu'il faut baisser aussi un petit peu le prix. Ça aide à participer, pour que ça se remplisse mieux. Non, il n'y a pas de baisse des prestations prévues. De toute façon, c'est un séjour vraiment en autonomie où les jeunes restaient l'essentiel du temps dans le bâtiment. Ils vont en profiter d'ailleurs pour faire des choses, pour démonter les lits avec d'autres lits qui arrivent sur un étage qu'on obtient avec une subvention de la CAF. Ce sont des choses où il n'y a pas beaucoup d'activités, ou qui sont coûteuses en extérieur.

Madame Parnetzki:

Est-ce que ce sont des enfants de Waziers ou il y a aussi des extérieurs ?

Monsieur le Président:

On avait ouvert aux extérieurs. Le chiffre sur les 17, je ne sais pas si quelqu'un a l'information ici. Je crois qu'il y a une partie de Wazierois, une partie d'extérieurs. On a laissé ce point-là. On avait déjà dit le 7 avril que pour les Wazierois, il n'y en avait pas assez. On a rajouté les extérieurs au 30 juin et là, maintenant, on baisse un petit peu le prix pour réussir vraiment à remplir cette fois-ci.

Madame Parnetzki:

Vous ne savez pas combien il y a d'extérieurs ?

Monsieur le Président:

Je n'ai pas le chiffre, là.

Madame Parnetzki:

D'accord. Merci. Si vous pouvez me le donner le prochain coup.

Monsieur le Président:

Oui.

Madame Parnetzki:

Merci.

Monsieur le Président:

On peut passer au vote ? Madame Poulain.

Madame Poulain:

Il y a une modification dans les tarifs appliqués. On est d'accord que le centre social est bien considéré comme une association ?

Monsieur le Président:

Oui.

Madame Poulain:

D'accord. Il bénéficie aussi des tarifs waziérois ? Vous avez élargi...

Monsieur le Président:

Oui, c'est ça.

Madame Poulain:

Vous ne le dites pas, mais vous avez élargi, en fait, aux associations.

Monsieur le Président:

Oui. En fait, on l'a fait sur d'autres délibérations.

Madame Poulain:

Oui, j'ai vu.

Monsieur le Président:

(Inaudible) le centre social, on a préféré mettre les associations...

Madame Poulain:

On est bien d'accord que...

Monsieur le Président:

En fait, ça concerne uniquement le centre social.

Madame Poulain:

J'avais une deuxième question. Je suis désolée, je n'ai pas le portail Famille, je n'ai pas pu regarder. Je voulais savoir comment ça se passait. Vous avez ouvert les inscriptions avant, forcément, de passer les tarifs en conseil municipal. Est-ce que les tarifs étaient, quand même, affichés pour les parents ou pas ? Du coup, c'est compliqué.

Monsieur le Président:

Honnêtement, je ne sais pas. Je pense que la communication a été faite. Je crois que, justement, on avait communiqué en disant "à partir de 50 euros" puisqu'on était encore dans le flou et la délibération, aujourd'hui, n'était pas passée. Alors, est-ce que les inscriptions formelles ont été faites, ou est-ce qu'ici, à l'accueil, on a dit que ça devrait être ça comme tarif ? De toute façon, en gros, on avait dit que ça ne serait pas plus cher que ce qui avait été voté le 7 avril et le 30 juin. Il n'y avait pas de suspense particulier, ça se joue à quelques euros.

Madame Poulain:

OK, merci.

Monsieur le Président:

On passe au vote. Qui est contre ces tarifs ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

2022-117: Conventionnement LEA

Monsieur le Président:

Le point d'après est un point pour être réglo avec la CAF. C'est le conventionnement Lea chaque année qui est repris. Ce sont les mêmes tarifs que les autres fois. On part sur les années 2023/2024, à nouveau, avec ces tarifs qui permettent d'avoir un coût très faible pour les familles concernées. Oui, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Juste par curiosité, est-ce qu'il y a une explication au fait que, habituellement, ça se fasse à l'année et que là on puisse le voter pour deux ans consécutifs ?

Monsieur le Président:

Ça pouvait toujours se faire par deux ans. C'est le maximum. C'était historiquement fait tous les ans pour pouvoir en parler chaque année. Nous, on n'a aucune intention de les augmenter donc on les passe pour les deux ans qui viennent.

Madame Poulain:

On n'est pas obligé d'augmenter. On peut aussi baisser.

Monsieur le Président:

Je ne sais pas si on peut encore baisser. Franchement, c'est une question technique pour laquelle je n'ai pas la réponse. En tout cas, on veut dire qu'il y a de la stabilité. Après, on peut toujours faire un avenant. Si on n'est pas d'accord, on change et ça évite de le repasser chaque année. Madame Mazure.

Madame Mazure:

On voulait demander pourquoi ne pas revenir au repas à 1 euro vu la crise financière pour les enfants wazierois ?

Monsieur le Président:

On reste là-dessus. On a eu des débats assez nombreux sur les tarifs des repas, etc. Monsieur Dogimont vous a donné l'explication. Il n'est pas là, aujourd'hui, je ne vais pas revenir là-dessus. Après, c'est vraiment une délibération sur le conventionnement Lea avec la CAF. On votera les tarifs aussi des centres de manière générale, un petit peu plus tard, une fois qu'on aura les programmes sur les colonies pour avoir des (inaudible) nouveaux avec les élus de la majorité concernés. Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Vous dites que monsieur Dogimont s'est expliqué. Non, justement. On n'a pas eu d'explications convaincantes de la part de monsieur Dogimont. On est passé à un repas aux ALSH qu'on avait offert pendant la pandémie. Là, en retour, on avait demandé déjà qu'on mette 1 euro, qu'on aille doucement. Tout le long de l'année, les enfants bénéficient du repas à 1 euro pour une grande partie d'entre eux à l'école. On a trouvé que ça aurait été bien de le mettre à 1 euro. J'insiste pour qu'on y réfléchisse. Là encore, puisqu'il n'y a pas de commission, c'est difficile d'en débattre. Je sais que vous allez faire comme d'habitude et dire : "Non. On a décidé, point barre, c'est comme ça." On prend note comme d'habitude.

Monsieur le Président:

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Abstention ? Contre, d'accord. Six plus deux contre. C'est ça ?

(Inaudible)

Qui est contre ? Deux votes contre les indépendants. Qui s'abstient ?

Monsieur Michon:

Nous, on s'abstient puisqu'on a fait une remarque sur le repas.

Monsieur le Président:

12 élus.

Monsieur Michon:

On ne va pas voter ça.

Monsieur le Président:

Les deux groupes d'opposition. Qui est pour ? Les 15 personnes de la majorité. OK.

2022-118: Création et distribution d'un chéquier cadeau aux aînés de la ville de Waziers.

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite une délibération sur le chèque cadeau. Je vais laisser la parole à madame Dehen.

Madame Dehen:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la municipalité souhaite offrir, comme l'an dernier, un chéquier cadeau d'une valeur de 30 euros. Il est composé de trois fois 10 euros à chaque aîné de la commune âgé de 68 ans et plus, à utiliser chez les commerçants waziérois adhérents à la convention. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la création et la distribution du chéquier cadeau, d'autoriser le lancement de la consultation pour l'impression du chéquier. Ça ne t'intéresse pas, Karim ?

(Inaudible)

Madame Dehen:

Non, je ne sais pas.

(Inaudible)

Madame Dehen:

Tu regardes Mohamed en rigolant, donc je ne sais pas.

(Inaudible)

Monsieur le Président:

Allez, allez.

Madame Dehen:

Non, non, non.

Monsieur le Président:

Continue Mireille.

(Inaudible)

Madame Dehen:

OK.

(Inaudible)

Madame Dehen:

Oui, d'accord. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

(Inaudible)

Madame Dehen:

Oui ?

Monsieur le Président:

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr:

Moi, je sais qu'à une époque, quand on avait mis en place des chèques cadeaux, j'avais posé la question, j'avais dit : "En donnant ce chèque cadeau, on sait très bien qu'il y a des personnes qui ne vont pas aller chercher le chèque cadeau." J'avais dit, fort justement : "Si jamais la totalité des chèques n'était pas prise en compte, moi, j'étais prêt à les prendre pour le service technique." Voilà, ce que j'avais dit. Du coup, ma question va être un petit peu orientée Est-ce que, l'année dernière, ces chèques cadeaux ont été utilisés à 100 % ? Dès qu'on a distribué ces chèques cadeaux, ont-ils tous été utilisés ou pas ?

(inaudible)

Monsieur le Président:

Ton micro.

Madame Dehen:

(Inaudible) le bilan.

Monsieur le Président:

Il y a une question d'un groupe sur le sujet, donc on reviendra sur l'efficacité, l'an dernier, du chéquier. On peut en profiter pour en donner...

(Inaudible)

Madame Dehen:

Ah non, non, non, non, c'est une information que vous voulez avoir. Là, je l'ai prise en compte et je vous répondrai.

Monsieur le Président:

Peut-être que tu peux la donner maintenant, comme ça, on est dans ledélibération.

Madame Dehen:

En fait, nous avons commandé 880 chèquiers, il y en a toujours un peu plus, pour une valeur de 22 euros. 843 chèquiers ont été distribués ce qui représente une valeur de 21 075 euros. C'est vrai qu'il y a des personnes qui ne sont pas venues chercher leur chéquier. On avait porte close. Le service urbanisme élections a téléphoné aux personnes pour savoir si elles venaient

les chercher ou pas.

(Inaudible)

Je peux vous assurer qu'il y a eu plusieurs passages. On ne s'est pas contentés d'un passage.

Monsieur Zaïr

Ah non, mais...

Madame Dehen:

Moi-même, j'en ai fait quatre !

Monsieur Zaïr:

Je n'en veux pas...

Madame Dehen:

Je me suis entêtée.

Monsieur Zaïr:

Je n'en veux pas au passage ou quoi que ce soit.

Madame Dehen:

Oui.

Monsieur Zaïr:

Je sais qu'il y a des gens qui n'iront pas, avec ce chéquier, l'utiliser, le dépenser. C'est tout.

Monsieur le Président:

On a le chiffre également...

Monsieur Zaïr:

C'est un constat. Ce n'est pas une...

Madame Dehen:

Quand tu dis : "Ils ne vont pas l'utiliser", mais pour quelles raisons ? Ils ne peuvent pas se déplacer ?

Monsieur Zaïr:

Soit ils ne peuvent pas se déplacer. On donne ça à des personnes âgées. Moi, je vais prendre le cas de ma mère. Honnêtement, elle ne perd pas la tête, mais c'est un truc qu'elle va mettre dans un coin, et si jamais on ne lui dit pas, on va dépasser la date. En gros, comme la date est dépassée, ce chéquier tombe à l'eau, c'est tout. Ce n'est pas une critique...

Madame Dehen:

Non, non, je comprends tout à fait. Ce sont des personnes âgées, je suis au contact aussi, je suis sensible à leurs problématiques.

Monsieur Zaïr:

Oui, bien sûr.

Madame Dehen:

Après, quand on fera la distribution des chèquiers, on demandera aux personnes : "Est-ce que vous avez la possibilité, ou quelqu'un, pour aller dépenser ce chéquier ?" Je pense qu'il y a des

solutions.

Monsieur Zaïr:

Je ne suis pas dans la commission Aînés, mais maintenant, si ces chèquiers étaient nominatifs, c'est-à-dire que le retour on l'a au niveau du nominatif. On va savoir ceux qui ne les utilisent pas et leur donner peut-être pas un chèque pour aller faire des courses, mais un colis équivalent à la somme du chèque. Là, du coup, vous allez...

Madame Dehen:

D'accord.

Monsieur Zaïr:

Vous voyez ce que je veux dire ?

Madame Dehen:

Oui, c'est une proposition et on va en tenir compte. On en discutera à la prochaine commission.

Monsieur le Président:

On a un autre chiffre qui peut être donné sur l'efficacité avec les retours des commerçants.

Madame Dehen:

En fait, avec le retour des commerçants, cette opération est de 92,19 %. J'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps, monsieur Leblanc. Il était satisfait. Je lui ai demandé s'il voulait renouveler aussi. Il me disait qu'il avait même vu des personnes qui ne faisaient pas partie de ses clients. Je me suis dit que ce chèque a fait plaisir, peut-être au moment de Noël, pour faire un petit repas amélioré.

Monsieur le Président:

Du coup, le 92,1 %, c'est 19 430 euros dépensés dans les magasins sur les 21 075 euros qui ont été vraiment distribués. Il y a 8 % qui n'ont pas été utilisés, mais c'est quand même une bonne efficacité. 19 430 euros.

Monsieur Mascarte:

S'il vous plaît. Ne vous trompez pas avec l'année 2020. En 2020, c'était 19 215 euros dépensés chez les commerçants. J'ai eu le tableau du grand livre. Vous me l'avez fourni. Est-ce qu'il n'y a pas une confusion par rapport à vos chiffres ?

Monsieur le Président:

Si on met 200 euros de plus, 19 430 euros sur 21 075 euros. Il y a à peu près le même nombre d'aînés. C'est normal qu'on tombe à peu près sur les mêmes chiffres.

Monsieur Mascarte:

Ce que j'ai calculé, moi, par rapport au montant de 2020, il y avait quand même beaucoup moins de chèques cadeaux consommés. Étant donné que j'ai fait une règle de deux, j'ai pris le montant divisé par le chèque cadeau à 25, ce qui faisait 768 chèques cadeaux, on va dire, dépensés. Aujourd'hui, vous annoncez 880. Tant mieux, ça veut dire que les gens s'en servent. Apparemment, il y a beaucoup de doutes par rapport à l'utilisation pour les personnes âgées, c'est-à-dire ces chèques cadeaux. Je vous pose la question.

Monsieur le Président:

Non, on est sûrs de nos chiffres. Ils vous seront donnés dans la commission. Sur les 880

produits, c'est ce qui a été expliqué, il y en a 37 qui n'ont pas été récupérés. 843 donnés x 25, ça fait 21 075 euros. Sur ces 21 075, 19 430 ont été utilisés. Du coup, ça répond à la question diverse du bilan. Madame Poulain, et on va passer au vote ensuite.

Madame Poulain:

Oui. Juste une petite question parce que j'ai un petit peu de mal à vous suivre, en fait. Très bien, vous avez choisi d'augmenter le chéquier cette année, c'est parfait. Par contre, du coup, j'ai du mal à comprendre votre réticence sur d'autres catégories de population et, notamment, je reviens sur le repas à 1 euro. Vous vous obstinez absolument à ne pas vouloir le faire passer, mais là, pour les aînés, vous décidez une augmentation de votre propre chef. C'est très bien. Du coup, je cherche la logique.

Monsieur le Président:

J'en profite, peut-être, parce que c'est vrai qu'on est allé un peu vite sur les repas à 2 euros. Vous avez voté contre, mais vous n'avez pas donné d'explication de vote au niveau des Indépendants. Est-ce que vous voulez en refaire une ?

Madame Cordier:

C'est ce qu'on avait voté au précédent conseil. Dans la logique, et comme les tarifs n'ont pas bougé, on reste sur la même logique.

Monsieur le Président:

Madame Mazure, et après on passera au vote.

Madame Mazure:

En ce qui concerne les chèquiers, on réitère notre demande pour que ce soit également aux personnes de 67 ans.

Monsieur le Président:

Ça a été exprimé en commission, et vous le redites en conseil, c'est normal.

Madame Poulain:

Monsieur Desmons, vous n'avez pas répondu à ma question. Il n'y a pas de logique.

Monsieur le Président:

Je n'ai pas de raison à vous donner. Ce n'est pas qu'il n'y a pas de logique, c'est qu'on...

Madame Poulain:

Il n'y a pas de politique, en fait, vous avancez à tâtons.

Monsieur le Président:

Oui, c'est ça.

Madame Poulain:

Un jour on voit, et le lendemain...

Monsieur le Président:

C'est ça. Exactement.

Qui est contre cette délibération du chéquier cadeau de 30 euros ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite une délibération RH et finances, je laisse madame Charlet l'évoquer.

2022-119: Ressources Humaines: Délibération portant sur la création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi

Madame Charlet:

Bonsoir à tous. C'est une délibération portant sur une création de postes, notamment au service comptable, suite au départ de notre responsable financier. Ce poste sera occupé par un fonctionnaire, bien entendu, mais toutefois, en cas de recherches infructueuses, pourra être pourvu par un agent contractuel suivant des procédures adaptées, bien entendu. C'est pour ça qu'il faut élargir le champ d'action parce que nous avons déjà rencontré des candidats.

Monsieur le Président:

Des remarques, et on passe au vote. Oui, Madame Poulain.

(Inaudible)

Monsieur le Président:

(Inaudible) ce que je fais, mais je vais être plus vigilant. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Forcément, vous avez lancé le recrutement. Vous avez vu des candidats. C'est très bien. C'est une très bonne chose. Du coup, je me demande quand vous allez me communiquer le grand livre des comptes que je vous demande, quand même, depuis le 4 avril. Il suffit de faire une extraction sur le logiciel. Visiblement, Monsieur Mascarte a eu communication du tableau. Moi qui l'ai demandé depuis le 4 avril, non. Je ne sais pas.

Monsieur Mascarte:

(Inaudible) concernant les (inaudible).

Madame Poulain:

D'accord.

Monsieur le Président:

Sur la question du grand livre, ça paraît bête, mais c'est vraiment compliqué. Exporter une année complète, vous en demandez trois, il y a des limitations dans le logiciel (inaudible) Berger-Levrault, ça ne se fait pas en une seule fois. On est obligé de le faire par article ou par chapitre et en plus on a un travail d'anonymisation de certaines choses. Vous nous avez dit que non, ça on est en train de vérifier, mais on avance bien. On a bien reçu votre relance la semaine dernière. Je pense qu'on vous le renvoie lundi ou mardi de la semaine prochaine. Je m'y engage.

Madame Poulain:

D'accord. Je compte dessus. Je rappelle quand même que la Cada a émis un avis qui ne laisse pas à interprétation.

Monsieur le Président:

Du coup, sur cette délibération qui vient d'être expliquée, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Nous avons ensuite des délibérations urbanisme. Je vais laisser monsieur Ferenz les expliquer.

2022-120: Aliénation d'un terrain

Monsieur Ferenz:

Bonjour à toutes et tous. La première délibération concerne en fait deux parcelles qui sont en

bordure de la route de Tournai à mettre en vente au profit de la SCI Lasserre. En fait, il s'agit d'Arbres et Fleurs pour qu'il puisse réaliser des aménagements d'amélioration pour leur commerce et permettre, aussi, à des fourgons de pouvoir se positionner pour les transports de fonds.

Monsieur Michon:

C'est un dossier dont je vous avais parlé au moment de la transmission des dossiers. En fait, ce sont les banques qui ont prêté de l'argent à l'entreprise qui demandait à être propriétaire de cette parcelle. Bien évidemment, si elle n'est pas propriétaire, on peut, d'un moment à l'autre, la lui reprendre et ça fout en l'air tout son commerce. J'avais dès le départ donné un accord de principe. D'ailleurs, il y a un courrier qui existe sur l'accord. Il fallait régulariser. Cette régularisation date de cette époque.

Monsieur le Président:

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

Aucun problème sur cette délibération. Il y a juste une remarque que j'ai envie de vous faire. Quand je vois comment c'est écrit, et la façon dont vous tournez les choses, cette description du bien, il s'agit d'un terrain de forme rectangulaire d'environ 130 mètres de façade. On est bien sur des règles quand même avec des géomètres, on ne peut pas être dans l'environ. Ça doit être précis pour le coup. Excusez-moi.

Monsieur le Président:

Évidemment, il n'y a même pas de plan parce que c'est une division volumique comme il y a déjà eu pour le magasin Aldi. C'est assez technique, donc on l'a résumé de cette façon-là. Évidemment, il y a des géomètres, etc.

Monsieur Bachiri:

Oui, mais sur un point de géomètre comme celui-ci, si vous avez un point de départ et un point de fin, ça vous donne une superficie. Moi, ce qui me pose problème dans ce qui est écrit...

Monsieur Ferenz:

C'est le "environ". J'ai bien entendu.

Monsieur Bachiri:

(Inaudible) "environ que", ça va être compliqué quand même. Non ?

Monsieur Ferenz:

Je l'entends, Il y a les références cadastrales et c'est ce qu'il y a de plus important. Les références cadastrales, il y a les superficies et c'est ce qui sera notifié dans l'acte de vente.

Madame Poulain:

À ce sujet-là, d'habitude, on a l'extrait de plan cadastral et on a les infos. Là, on ne les a pas eues. Ce n'est pas grave, on est allés les chercher. Par contre, j'ai un problème quand même sur le métrage parce que vous indiquez 1 572 m². Je prends ce que j'ai récupéré du cadastre. Je lis que la parcelle AN944 fait 512 m² et que la 943 fait 1 174 m². En fait, ça fait 1 686 m². Je pense que, là, on est plus que dans l'à peu près. Je pense que ça va peut-être, éventuellement, continuer à porter préjudice aux commerçants. Je vous demande de bien vouloir vérifier les informations avant de vous engager.

Monsieur le Président:

On vérifiera, effectivement. De toute façon, si on fait 130 par 13, ça fait 1 690 m², ce qui n'est pas loin du chiffre que vous indiquez.

Madame Poulain:

Non, mais...

Monsieur le Président:

Non, mais vous avez raison.

Madame Poulain:

À un moment donné, on ne peut pas faire de l'à peu près.

Monsieur le Président:

Encore une fois, cette délibération-là, on ne la travaille pas comme ça. C'est un géomètre qui nous donne les informations. Pourquoi ça arrive comme ça ? Je n'ai pas l'information. C'est encore... (inaudible), si ça passe...

Monsieur Bachiri:

Un géomètre travaille avec un plan de bornage.

Monsieur le Président:

Oui.

Monsieur Bachiri:

Il ne travaille pas avec de l'à peu près, excusez-moi.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Dans le dossier, il y a des terrains que nous ne vendrons pas parce qu'ils ont une obligation de passage pour l'EDF, etc., puis des réseaux (inaudible). Certainement que le géomètre a décompté ces petits morceaux de parcelle, par-ci par-là, parce qu'on en avait discuté. Effectivement, on ne peut pas vendre des parcelles qui doivent rester dans le service public en servitude. Dans ce cas-là, on les garde.

Monsieur Bachiri:

Du coup, la remarque que vous faites, c'est exactement ça. Quand on va chercher la dimension, c'est bien la route qui passe pour rentrer dans (inaudible). Je trouve que ça aurait eu du sens de vérifier, ça prend deux secondes, et de le mettre en fait.

Madame Poulain:

Aussi, si je peux me permettre de compléter, c'est de l'expliquer au conseil municipal. Je pense que vous avez cette obligation de nous fournir l'information. Si vous avez des informations dans un dossier quelconque, vous devez nous les donner aussi.

Monsieur le Président:

Ces derniers temps, vous le faites un peu moins, mais vous pouvez aussi demander des informations complémentaires sur les délibérations. On aurait pu présenter le dossier au service urbanisme. Il n'y a pas de souci, effectivement. Je crois que, pour compléter ce que disait monsieur Michon, c'est aussi parce qu'il y a une partie, peut-être, où les panneaux d'information publicitaire qui sont là sont déduits de la surface, effectivement. Du coup, c'est rectangulaire, mais on enlève quelques mètres carrés.

Madame Poulain:

Avec du "peut-être" et de "l'à peu près", on ne va pas très loin.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon, et on passe au vote.

Monsieur Michon:

Désolé. Vous nous dites : "Si vous voulez les informations, il faut venir les chercher." Non. Vous avez obligation, sur la question à l'ordre du jour, de fournir les indications nécessaires à notre bonne compréhension. C'est la loi.

Monsieur le Président:

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Ça va permettre de clôturer un dossier pour Arbres et Fleurs, qui était en place depuis un petit moment. Délibération suivante, toujours Sébastien Ferez.

2022- 121: Urbanisme: Délibération autorisant le Maire à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Monsieur Ferez:

C'est une déclaration de projet concernant la compatibilité du PLU pour la mise en place des panneaux photovoltaïques. Lors de la commission, il a été présenté différents documents dont un, effectivement, qui était erroné et qui a été remplacé et explicité. Dans le compte-rendu que vous avez reçu, il est expliqué qu'effectivement l'emplacement, aujourd'hui, qui est défini pour les panneaux photovoltaïques se situe dans une zone qui, d'après la construction du PLU, ne peut permettre l'implantation. Ce qui a été demandé, c'est justement de modifier une phrase du PLU pour exempter, en fait, ces zones-là concernant l'implantation des panneaux photovoltaïques sur le surfacique.

Monsieur le Président:

Monsieur Zaïr, et Madame Poulain, Monsieur Michon. Je voudrais préciser, parce que ça va être dans vos questions, que c'est vraiment la délibération pour lancer l'opération. La réunion que vous avez eue samedi, c'est déjà en amont pour vous présenter ce qui va être fait. Il y aura une délibération à la fin de la procédure pour valider ça. C'est juste qu'on se lance dans la procédure pour pouvoir faire les choses avec EDF, Énergies renouvelables. J'ai peut-être répondu à votre question. Allez-y. Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr:

Moi, j'aurais bien voulu voir ce que tu nous as envoyé. Ce que tu nous envoies, ce n'est pas ce que tu nous présentes samedi. Honnêtement, samedi, j'avais déjà du mal. Du coup, mardi soir, quand on reçoit les documents, je ne sais pas si vous les avez reçus mardi soir, mais ce qu'on a vu samedi matin, honnêtement, j'ai eu du mal. Surtout, il y a une phrase importante, où tu dis : "On remplace une phrase du PLU". Pour moi, j'aurais voulu avoir la phrase du PLU et puis la modification sur la phrase du PLU. Il y a des plans, on ne voit rien. Après, il y a des ambiguïtés en termes de surface. Je ne sais pas, c'est quelque chose, j'en parle sous couvert, ou alors je n'ai pas compris la même chose que les autres.

Monsieur Ferez:

Je ferai donc un complément par rapport à ce qui a été envoyé avec une autre photographie, et des explications plus complètes concernant, justement, les modifications de phrases qui seront apportées pour cette zone là, pour exempter, en fait, les panneaux photovoltaïques sur les problèmes de surfacique. Il y a des problèmes de surface, et les surfaces qui sont limitées tel que c'est indiqué dans ce plan de zonage, on rajoutera une phrase : "Sauf pour les panneaux photovoltaïques". J'enverrai, dans ce cas-là, le complément et l'exactitude des intitulés qui seront proposés, justement, pour la modification du PLU.

Monsieur le Président:

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

Pour rebondir sur ce que dit monsieur Ferenz, en fait, ce qui pose problème, c'est que vous nous envoyez un dossier jeudi pour le conseil municipal d'aujourd'hui.

L'ordre du jour dont on parle ce soir, vous nous l'envoyez jeudi passé, donc une semaine. Vous nous parlez de quelque chose le samedi matin, donc deux jours après. Ça aurait été en amont, ça veut dire que si on l'avait eu dans l'autre sens, mardi, réunion, on vous pose les bonnes questions, vous mettez les bons éléments dans le dossier et on arrive avec un dossier complet. On va revenir à discuter ce soir de quelque chose qui va être encore dans l'air peu près. Même si c'est de la simplification, j'entends, pas de problème, mais on est quand même sur du droit de l'urbanisme. On ne peut pas jouer avec ça. On ne peut pas faire n'importe quoi quand même. C'est ce qui va enclencher les choses. Je suis un peu surpris de la façon dont vous avez porté les explications. J'ai envie de vous dire aussi que la réunion a duré 23 minutes chrono.

23 minutes chrono. Pas de document. Le document que vous deviez nous envoyer samedi, vous avez dit au final qu'on l'aurait lundi. Lundi, on ne l'a pas reçu, on ne l'a reçu que mardi. Lundi soir, c'était la date limite pour vous envoyer les questions. Vous voyez un peu le truc ? Juste dans l'ordre, dans la chronologie des choses. Dès lors où on va apporter quelque chose au conseil municipal, mettez la réunion bien avant le conseil municipal et avant la réglementation de la loi qui consiste à dire : "Il y a les jours francs qui vont bien" de façon à ce que s'il y a des questions qui sont abordées dans la commission, on arrive avec un dossier plutôt complet. Là, on est plutôt en train de faire marche arrière sur ce dossier-là. Je ne sais pas, après, ce que monsieur Michon a compris de ça. Je vous avoue qu'avec madame Parnetzki, et monsieur Michon, on s'est tout de suite posé des questions, à la commission, sur les documents que vous nous avez fait voir. Tout de suite, on n'a pas compris, il y avait un vrai doute qui s'est posé. Pour moi, ce soir, vous ne l'avez pas levé.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon. Après, je redirai quelque chose par rapport à cette intervention.

Monsieur Michon:

On va se parler franchement, on demande clairement le retrait de cette question de l'ordre du jour parce qu'elle n'est pas conforme à ce qui doit être fait. Nous n'avons reçu aucun document dans les délais pour justifier la mise en place de cette question. Je vous rappelle quand même qu'on a été informés qu'il y aura une commission du PLU le 17 octobre. Au départ, c'était même lundi prochain et, en plus, ce n'est même pas à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Je ne sais pas comment va être votée cette commission. Elle n'est pas du tout à l'ordre du jour. Vous ne l'avez pas mise à l'ordre du jour en début de réunion. Tout cela est faux. Ça ne marche pas. Ce n'est pas légal. Bien évidemment, si vous persistez, on votera contre, et on vous défèrera au tribunal administratif. Au moins, c'est clair comme ça. On a posé plein de questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre.

Monsieur le Président:

Madame Poulain, et puis je reviendrai là-dessus.

Madame Poulain:

Je voudrais juste abonder, effectivement, je suis en phase avec ça parce que j'estime qu'on n'a pas eu suffisamment d'informations. Tout le monde n'est pas urbaniste. L'urbanisme, c'est très spécifique. C'est très technique et ça mérite des explications. Là, visiblement, vous vous êtes vous-même emmêlé les pinceaux, ou alors il y a eu un problème dans l'explication. Personnellement, je n'ai pas compris. Les documents que vous avez fournis ne me permettent

pas de me projeter. Là, vous mettez un plan, on ne voit même pas la répartition. On est sur une moitié de A5 pour un plan d'urbanisme. Je ne sais pas. Vous voulez faire des économies, je veux bien, ou donnez-là en informatique. D'autant plus que le document qui a été projeté samedi, on ne l'a jamais eu. Si vous redonnez de l'information, et si vous voulez refaire des points urbanisme, donnez-nous les présentations en amont pour qu'on puisse, au moins, les étudier quand on vient en réunion. Je pense que c'est la moindre des choses. On n'est pas des techniciens. On travaille nos dossiers avec sérieux, et on ne peut pas se prononcer comme ça sur 20 minutes de temps, et en disant : "Allez, c'est bon, c'est bouclé et ça va passer au conseil municipal." Je pense que, quand même, il faut un peu plus de sérieux que ça.

Monsieur le Président:

Je crois que vous aviez préparé vos interventions et, du coup, vous n'avez pas écouté ce que je vous ai dit au début. Je pense que c'est vraiment ça qui ressort. Vous nous reprochez dans un sens de ne pas faire de réunion de commission, et quand on en fait, et qu'on vous donne des informations, vous les exploitez pour dire : "Ben oui, mais ce n'est pas complètement..."

(inaudible)

Laissez-moi finir, Madame Poulain. Vous expliquez que : "Oui, ce n'était pas les bons documents, etc." Ce que je vous ai expliqué au début, la délibération est tout à fait légale et tout à fait complète. Elle explique simplement que le projet ne peut pas se faire s'il n'y a pas une modification du règlement du PLU, parce que notre PPRT était plus large que notre PLU, ce qui est d'habitude l'inverse. Du coup, il y a une incohérence dans notre PLU qui ne permet pas de faire la centrale photovoltaïque sur toute la surface actuelle. Monsieur Ferenz a voulu bien faire, comme il veut toujours bien faire, de vous donner un maximum d'informations. Du coup, ce n'était peut-être pas le bon plan. C'est vrai qu'il y a peut-être des choses qu'il fallait revoir. Mais c'était une réunion de travail. On aurait dû la faire après ce conseil municipal, à la limite. C'est juste ce que j'ai expliqué à tout le conseil municipal, c'est que EDF a fait une erreur. Ils n'ont pas vu, au départ, qu'il y aurait un problème de règlement du PLU qui allait être trop restrictif. Là, je vais la présenter quand même ce soir parce que ça va faire perdre du temps au projet. On parle de crise énergétique. On a quelqu'un qui veut faire une centrale photovoltaïque sur la commune. On a déjà assez perdu de temps comme ça. Il faut que ça avance pour qu'on ait du photovoltaïque sur la ville. Pour moi, elle est tout à fait légale. D'ailleurs, le 24 octobre, ce sera la révision générale sur le PLU. Je propose qu'on la finisse peut-être à la fin puisque toute la commission sera invitée, qu'on refasse une petite parenthèse après, sans le cabinet pour revenir sur ce point-là où vous aurez des éléments. Pour cette procédure, on est parti pour six mois là-dessus. Vous aurez ces plans. On aurait dû vous les montrer dans trois mois, en fait. Voilà, on va passer au vote là-dessus (inaudible).

Mme Poulain:

Excusez-moi, j'ai une question.

Monsieur le Président:

Allez-y.

Madame Poulain:

Quelle est la modification ? Qu'est-ce qui coince ? Je n'ai pas compris.

Vous nous demandez...

Vous nous exposez qu'il y a un problème entre le PPRT et le PLU. Derrière "problème", on peut mettre tout ce qu'on veut. Je veux des explications concrètes et je suis en droit de les obtenir, je pense.

Monsieur le Président:

C'est une phrase, en fait, dans le PLU, on ne dit pas que ça peut permettre une installation photovoltaïque sur une zone naturelle. On ne le dit pas. On parle de projet d'intérêt général. Une centrale photovoltaïque, ça ne rentre pas comme un projet d'intérêt général selon les services de l'État donc on doit rajouter cette petite phrase au final. C'est juste ça qui va devoir se faire. Là, on prend la délibération pour dire qu'on va faire une déclaration de projet en parallèle de la révision générale qui nous engage pour les deux prochaines années pour pouvoir débloquent ce point juridique. Le périmètre du projet centrale photovoltaïque reste strictement identique.

Monsieur Ferez:

Excusez-moi, je vais rajouter un complément. En fait, ce qui est inscrit dans cette zone pour le PLU, la phrase exacte c'est : "Dont l'emprise au sol n'excède pas 15 m²." C'est cette phrase-là qui empêche la mise en place des panneaux photovoltaïques. Ce qu'il faudrait faire, c'est ajouter une mention : "Sauf pour les installations photovoltaïques et leurs équipements." Comme ça, ça permet de pouvoir mettre les panneaux et de même pour les distances limites séparatives. Ce sont ces deux petites phrases qui permettent de lancer le projet. Ça passe par cette modification du PLU.

Madame Poulain:

Désolée...

Monsieur le Président:

Encore une fois, c'est la délibération pour lancer les choses. On aura une délibération une fois qu'on sera d'accord sur la modification du PLU.

Madame Poulain:

Je conteste le niveau d'information qui a été transmis...

Monsieur le Président:

Vous ferez un recours, vous avez l'habitude.

Madame Poulain:

...aux conseillers municipaux.

Monsieur le Président:

Vous ferez un recours, vous avez l'habitude.

Madame Poulain:

Oui, Monsieur Desmons, il n'y a plus de dialogue, donc on fait des recours.

Monsieur le Président:

Madame la conseillère municipale, vous ferez un recours. On n'en parlera plus.

Madame Poulain:

Oui, on fera un recours.

Monsieur le Président:

Si vous aimez bien faire perdre du temps à tout le monde. Monsieur Michon, et après, on passe au vote.

Madame Poulain:

Je ne comprends pas pourquoi une information aussi basique que l'écriture initiale et la nouvelle écriture proposée n'a pas été présentée au conseil municipal. C'est quand même la

base.

Monsieur le Président:

Parce qu'on n'en est pas là. La rédaction, c'est ce travail qui va être fait dans les prochaines semaines. Là, on dit juste qu'il faut se pencher sur le dossier sinon le projet ne va pas pouvoir se faire. Le contenu sera dans la délibération que vous aurez dans six mois. Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Ce sera la seule modification qu'il va y avoir ?

Monsieur le Président:

A priori, oui. Ça, c'est le travail avec un cabinet qui va être mandaté là-dessus, avec la réunion...

Monsieur Michon:

Il n'y aura pas d'autres questions parce qu'on nous a présenté plusieurs choses dans la commission. On ne nous a pas présenté que ça.

Monsieur le Président:

Oui, il y a eu la question du changement de densité...

Monsieur Michon:

Ça, c'est des terrains à bâtir.

Monsieur le Président:

Ça peut être pris par un simple arrêté, la décision de se lancer. Vous avez eu les explications samedi en commission, qu'on va diviser par deux la densité dans une zone qui était prévue dans le PLU de 2011. Il n'y a pas besoin de délibération pour ça.

Monsieur Michon:

Donc, vous allez le faire par arrêté.

Monsieur le Président:

Par arrêté pour lancer la procédure. Pareil, il y aura une délibération à prendre une fois qu'on sera d'accord.

Monsieur Michon:

Ça ne fait pas partie de cette procédure-là ?

Monsieur le Président:

Non. Non, non, c'est une déclaration de projet dans un sens...

Monsieur Michon:

On nous a mis la totale ce qui me permet de dire ce que j'ai dit en commission : "Je suis très étonné de la diminution de densité par deux." Vous avez expliqué que l'abandon de la deuxième partie de la zone commerciale du Bas-Terroir était remplacée par de nombreuses constructions qui allaient arriver pour récupérer le delta financier. Or, là, c'est le contraire. Vous diminuez par deux les possibilités.

Monsieur le Président:

C'est un choix. 80 logements dans une petite parcelle comme ça, ce n'est pas ce que les gens cherchent aujourd'hui. On aurait du mal à vendre ça, derrière. Ce sujet-là, je pense qu'on en a parlé samedi. Ce n'est pas du tout gagné puisqu'un changement sur la densité avec

l'artificialisation, peut-être qu'on n'arrivera pas au bout. Dans tous les cas, aujourd'hui, il y a deux choses.

Il y a la déclaration de projet, il fallait lancer une délibération ce soir pour lancer la procédure et, à la limite, il y a zéro document nécessaire.

Il y a la modification simplifiée. Un arrêté suffit, et les explications vous ont été données.

Dans six mois, vous aurez deux délibérations, une pour valider la modification simplifiée pour la densité dont on vient de parler, et pour arrêter la déclaration de projet dont on a parlé aussi. C'est là que vous direz si vous êtes d'accord ou pas d'accord et entre-deux, vous aurez pu travailler. On a fait l'effort de faire une réunion avant pour vous l'expliquer. C'est tout, on n'en parle plus.

Monsieur Michon:

Comment vote-t-on la commission ?

Monsieur le Président:

Pardon ?

Monsieur Michon:

Comment désigne-t-on la commission ?

Monsieur le Président:

C'est la commission Grands projets d'urbanisme. C'est la même, évidemment, puisque c'est celle-là qu'on a désignée pour la modification...

Monsieur Michon:

(inaudible). Le conseil municipal ne s'est pas prononcé.

Monsieur le Président:

Oui, c'est une évidence. Il faudra le préciser. C'est comme la modification du PLU principale, sur sa déclaration de projet, c'est la commission...

Monsieur Michon:

Ça doit être mis à l'ordre du jour.

Monsieur le Président:

Attendez, vous savez bien que derrière, pareil, on peut présenter ça au conseil municipal au final. Là, ce qui est simplement demandé, c'est...

Monsieur Michon:

Vous auriez dû le faire en début de séance.

Monsieur le Président:

Oui, mais les modalités de concertation, c'est de le mettre à l'Hôtel de ville. C'est le deuxième paragraphe de la délibération. Une mise en ligne des documents sur site internet. C'est ça qu'on a acté aujourd'hui. Ça sera présenté en commission en plus, mais c'est du bonus. Ce n'est pas écrit dans la délibération, mais ça sera fait.

Monsieur Zaïr et, après, on passe au vote.

Monsieur Zaïr:

Ce que je comprends dans ce que tu nous expliques, tu dis. Voilà, il y a une phrase qui me faisait un peu douter. C'était : "Toute extension de plus de 15 m² ne sera pas autorisée." Là, on parle de PLU, c'est-à-dire que, demain, vous allez modifier le PLU. Moi, ce que je voulais savoir, c'est que tous les gens qui habitent aux alentours de ce périmètre vont être assujettis à ces 15 m². Demain, le mec qui veut faire une véranda de 25 m², il ne pourra pas. C'était ça la question en fin de compte, de dire : "Attention, ce projet-là, OK, c'est d'utilité publique, ce que vous voulez." Waziers, à part l'argent qu'on va avoir d'EDF, il ne va pas bénéficier de courant moins cher par rapport à ça. Ça, c'est une chose. Mais demain, si les habitants qui habitent dans cette zone-là, et la mosquée aussi qui peut être impactée, vu que la zone est rapprochée, si demain on leur interdit un permis de construire parce que vous avez changé le PLU, voilà, c'est ça, moi qui m'embêtait. Ce n'est pas autre chose.

Monsieur le Président:

C'est la zone naturelle uniquement. On va créer une sous-zone naturelle qui permettra de mettre des photovoltaïques dessus. Ça ne change rien pour toutes les autres.

Monsieur Zaïr:

Si ça ne dérange pas, et que ça n'implique pas les habitants, moi, tout va bien.

Monsieur le Président:

C'est bon, c'est le cas. Non, Madame Poulain, on va passer au vote, on va tourner en rond...

Madame Poulain:

Excusez-moi, je n'ai pas compris, et vous me devez quand même l'information. Je suis peut-être bête, mais je pense que je ne suis pas la seule.

Monsieur le Président:

Vous voulez que je vous explique une troisième fois?

Madame Poulain:

Je pense que je ne suis pas la seule autour de cette table à ne pas avoir compris. D'ailleurs, je voudrais demander là-bas, dans le fond, s'il y a des gens qui sont en capacité de m'expliquer ce qu'on va voter, là. Est-ce que vous êtes en capacité, tous, de m'expliquer ce qu'on va voter ?

Monsieur le Président:

Écoutez, ça sert à quoi de faire ça ?

Madame Poulain:

Ça sert à dire, à défendre...

Monsieur le Président:

Il y a des élus dans la commission de l'urbanisme, vous demandez ça aux élus de la commission de l'urbanisme.

Madame Poulain:

Je vous demande ce qu'on vote, là, aujourd'hui. Là, ça vous autorise à modifier le PLU.

Monsieur le Président:

Mais non, ça m'autorise à lancer la procédure.

Madame Poulain:

C'était juste la question que je voulais poser, mais vous ne me laissez pas parler.

Monsieur le Président:

“Délibération autorisant le maire à prescrire la procédure de déclaration de projet”. Ça ne dit pas qu'on va l'adopter aujourd'hui, ça dit qu'on lance la procédure.

Madame Poulain:

D'accord. Donc, vous allez donner l'information...

Monsieur le Président:

(Inaudible) donner les documents, Madame Poulain.

Madame Poulain:

...vous allez donner un dossier technique avec toutes les informations.

Monsieur le Président:

On va travailler avec un cabinet. La commission se réunira.

Madame Poulain:

Non, mais voilà, elle a compris, madame Charlet, ce que je voulais dire. Ça sera mis en ligne et on reviendra en conseil municipal avec toutes les informations.

Monsieur le Président:

Voilà.

Madame Poulain:

Voilà, ce n'est pas compliqué.

Monsieur le Président:

Je vous l'ai déjà dit deux fois, Madame Poulain.

Madame Poulain:

Eh bien, vous ne parlez pas français.

Monsieur le Président:

On passe au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Sept ? Votre groupe vote comment ?

Monsieur Bachiri:

Je veux juste faire un commentaire avant le vote.

Monsieur Zaïr:

(Inaudible) (tant que vous) n'embêtez pas les habitants, tout va bien. Et si jamais vous embêtez les habitants (inaudible).

Monsieur Bachiri:

Non, je veux juste, avant de voter, que vous puissiez répondre à deux questions. La question une, c'était sur la remarque de monsieur Zaïr, sur les fameux 15 m². On est bien d'accord, vous avez dit que vous alliez mettre un deuxième chapitre naturel qui n'impacte pas les habitants qui habitent autour. On est d'accord, ou pas ?

Monsieur Bachiri:

OK, très bien. Seconde chose, franchement, on ne va pas être d'accord ce soir, mais admettez que la façon dont vous avez organisé votre semaine sur cette question-là doit quand même

vous remettre en question sur le fonctionnement. Vous voyez, ce soir, on arrive sur quelque chose qui aurait dû être discuté en commission, mais jamais au grand jamais... Ceux qui sont à la commission ce soir...

Monsieur le Président:

Je dois répéter la même chose trois fois, et vous faites pareil de votre côté. On n'avance pas. On passe au vote Monsieur Bachiri...

Monsieur Bachir:

Pourquoi... attendez...

Monsieur le Président:

On passe au vote, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

Laissez-moi finir.

Monsieur le Président:

Ce n'est pas la peine d'aller plus loin. On ne va plus faire de réunions de commission si c'est comme ça.

Monsieur Bachiri:

Mais non...

Monsieur le Président:

Vous vous en servez pour essayer de mettre le (inaudible).

Monsieur Bachiri:

Je veux simplement vous dire, ce soir, à monsieur Ferenz et à vous-même, qu'autour de cette table, j'en suis sûr et certain, à part ceux qui ont un peu d'expérience sur le sujet, il y a des gens qui vont voter ce soir quelque chose dont ils n'ont même pas compris le sens de ce qu'on va voter. C'est ce que je tiens à vous dire. Si demain on n'est pas capable, avant la commission, que tout le monde ait compris... Quand on vient ici, Monsieur Desmons, quand vous demandez un vote aux gens, vous êtes censé voter en âme et conscience. Vous avez le degré d'informations. Je suis sûr et certain qu'autour de cette table, tout le monde ne l'a pas. C'est tout.

Monsieur le Président:

Alors, on en était... Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Du coup, les deux groupes d'opposition, donc 12 abstentions. Qui est pour ? 17 pour. OK. Merci.

2022-122: Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de fourniture de ramettes de papier non imprimé.

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite une délibération que je vais présenter, mais que je ne vais pas lire, je vous rassure, sur l'adhésion à un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de ramettes de papier non imprimé avec Douais Agglo. C'est toujours dans le même esprit qu'on a déjà passé sur plusieurs délibérations pour pouvoir commander, de façon groupée avec d'autres communes de l'agglo, du papier qui est une des fournitures qui a pas mal augmenté ces derniers temps, même avant la crise énergétique, avant la situation en Ukraine. C'est pour faire des économies et grouper la commande avec Douais Agglo. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote là-dessus ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

2022- 123: Désignation des délégués à la commission accessibilité handicap

Le point suivant, c'est pour désigner des délégués à la commission accessibilité handicap. Des choses ont été faites depuis le début du mandat sur le handicap. Il ne s'est pas encore tenu formellement de réunion avec la commission accessibilité handicap avec les personnalités associées, etc. Du coup, les invitations pour une réunion en novembre vont partir. On n'avait pas pris la peine, la dernière fois, de remplacer monsieur Verez depuis sa démission. Je sais que ça a pu être échangé si madame Morantin était partante pour le remplacer. Normalement, c'est un vote à bulletins secrets à majorité absolue des suffrages. La liste, je vais vous la redonner, des personnes qui sont dans cette commission. Si vous en êtes d'accord, c'est de la passer en vote bloqué comme la dernière fois. Il y a Lucy Tabet, Kémici Himeur, Frédéric Dogimont, Jocelyne Charlet, Sébastien Ferenz, Richard Verez, Roger Mascarte, Sébastien Cinquemani et Mohamed Zaïr. Pour pouvoir faire ce remplacement pour le groupe Agir pour Waziers d'une personne, est-ce que madame Morantin est partante, ou est-ce que c'est quelqu'un d'autre ? C'est ça. Madame Morantin. OK. Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon:

Encore une fois, vote à bulletins secrets. On ne va pas voter à bulletins secrets. Vous auriez dû le prévoir, on vote la commission à bulletins secrets (inaudible). Un jour, on va se faire aligner.

Monsieur le Président:

Mais non, attendez, Monsieur Michon, vous le faisiez systématiquement.

Monsieur Michon:

Non.

Monsieur le Président:

Est-ce que tout le monde est d'accord pour le faire à main levée ? (Inaudible)

Monsieur Michon:

Quand c'était un vote à bulletins secrets, on le faisait à bulletins secrets.

Monsieur le Président:

Mais non. Je (inaudible) Monsieur Michon. Vous l'avez fait à chaque fois. Quand on est d'accord que les différents groupes soient représentés, on demande aux SCoT où ils siègent également. Partout, ça se fait comme ça. Si vous voulez qu'on le fasse à bulletins secrets, on va le reporter pour mettre un isoloir, et des bulletins de vote, mais on va tous perdre un peu de temps.

Monsieur Michon:

Je vous ai dit : "Vous auriez dû le faire."

Monsieur le Président:

Oui, on aurait pu le faire. Si vous voulez le faire, vous me le demandez. Il n'y a pas de souci. On le fera une autre fois. Madame Poulain, après on passe au vote.

Madame Poulain:

Oui, j'ai une question. Du coup, vous annoncez qu'il y aura une réunion qui va être faite en novembre ? D'accord, parce qu'en 2021, vous disiez : "On va y travailler." Je vous avais déjà fait la remarque que la commission ne s'était pas réunie, que c'était quand même une obligation réglementaire annuellement. Du coup, est-ce que ce sera possible d'avoir les documents en amont, et pas en présentation sur table ? Pour qu'on puisse travailler efficacement, d'autant plus que les acteurs seront nombreux autour de la table. Et si on peut aussi programmer une réunion en fin de journée pour permettre à ceux qui travaillent d'y assister ?

Monsieur le Président:

Je n'ai pas les modalités de la réunion pour l'instant.

Madame Poulain:

Je vous demande si vous pouvez prendre en compte les remarques.

Monsieur le Président:

Oui. Qui est contre cette nouvelle constitution en remplaçant, en fait, la liste précédente en remplacement de monsieur Verez par madame Morantin ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette nouvelle liste est adoptée.

2022-124: Désignation des membres siégeant à la commission municipale "Avenir de la piscine"

Monsieur le Président:

On a ensuite, à nouveau, une commission. C'est la désignation des membres siégeant à la commission municipale avenir de la piscine. On avait pris toute une série de délibérations le 1^{er} septembre. L'une d'entre elles actait le fait de créer une commission qui traite de l'avenir de la piscine de Waziers, et de pouvoir acter les membres. On avait pu évoquer qu'il y avait trois membres du groupe VIA Waziers, trois membres titulaires, trois suppléants, et puis un titulaire et un suppléant pour chaque groupe d'opposition. J'avais écrit aux deux groupes. Monsieur Michon avait répondu pour le groupe Agir pour Waziers que ce serait monsieur Michon, en titulaire, madame Parnetzki en suppléant. Je n'ai pas eu de réponse d'Engagés pour Waziers. Madame Poulain.

Madame Poulain:

Je voulais simplement dire que, dans la mesure où on a formulé un recours contre ladite délibération, on vous demande de bien vouloir reporter ce point. De toute façon, maintenant, il n'y a plus le feu au lac. Vous avez votre solution. D'attendre à ce que Monsieur le Préfet ait rendu sa décision, de repasser le point, et de constituer la commission, effectivement, si toutefois la délibération était maintenue.

Monsieur le Président:

Non. Je souhaite que vous soyez autour de la table avec nous pour qu'on voit les choses et qu'on n'attende pas les deux mois de recours.

Madame Poulain:

Il est un peu tard, Monsieur Desmons. Vous avez déjà tout travaillé. Ça fait huit mois que vous travaillez avec Aubry. Vous avez tout ficelé et après vous nous dites : "Non, mais on est à deux mois près."

Monsieur le Président:

On ne parle pas d'Aubry, on parle de notre piscine, Madame Poulain. Monsieur Michon, vous avez une remarque.

Monsieur Michon:

J'ai la même remarque, bien évidemment. J'ajouterai que je rappelle que nous avons demandé qu'il y ait deux titulaires par groupe d'opposition parce que, bien évidemment, c'est plus facile de suivre les débats et ce qui est discuté, plutôt qu'à chaque fois qu'on doit se réunir pour dire : "Voilà, il y a ça, ça, ça de discuté. Attention si je ne suis pas là, etc." Ça, c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque, c'est qu'on avait demandé également qu'à cette commission, il puisse y avoir un représentant du personnel et des clubs, le BERIM et COFELY. Sur cette question, vous nous avez dit : "On vous répondra", mais on n'a toujours pas la réponse. On aimerait bien avoir aussi la réponse sur comment va se composer cette commission, et les parents d'élèves également. Tout ce beau monde est concerné, pas

seulement les élus dans leur coin. On n'a pas la même approche que vous. Ce ne sont pas seulement les élus, ça intéresse beaucoup de monde. On pense que toutes les parties doivent être représentées.

Monsieur le Président:

Sur ce point-là, je vous donne les éléments de réponse. La commission pourra décider d'inviter des personnes temporairement sur des commissions, sur des réunions. Ce sera le cas, évidemment, pour la première et c'est pour ça que je souhaite que le BERIM puisse nous présenter, en toute transparence, le rapport qui a été fait cet été. Mais, il ne sera pas membre permanent. De toute façon, un prestataire qui serait membre permanent d'une commission comme ça, au bout d'un moment, il pourrait y avoir un conflit d'intérêt, ce qui peut être le cas de l'opérateur d'énergie que vous venez de citer auparavant. Après, évidemment, on pourra décider, à un moment donné, de voir des représentants d'élèves, de voir d'autres personnes. En membre permanent, je souhaite que ce soit donc cinq élus titulaires, et cinq élus suppléants, basés sur les groupes avec les règles que je viens d'évoquer avant. Je ne vais pas retirer la délibération. Je souhaite que vous en fassiez partie, qu'on puisse être autour de la table et entendre les mêmes choses dans des réunions de commission. Une première réunion se fera le mardi 25 octobre en présence du BERIM pour expliquer les choses. Après, si vous ne participez pas, ou ne donnez pas les noms, je ne vais pas pouvoir vous inviter. Ce serait quand même dommage de ne pas l'acter aujourd'hui.

Monsieur Michon:

J'ajoute que j'avais une autre demande, même si vous m'avez dit que je n'avais pas, en gros, entre guillemets, "à me mêler des affaires des autres personnes". J'estime quand même que c'est dommage qu'il n'y ait pas une personne, des non-inscrits, qui puisse participer à cette commission. Vous aviez botté en touche en disant : "Ils n'ont qu'à s'organiser en groupe, deux c'est possible. C'est tout, ils n'auront pas de représentant." Je ne trahis pas votre façon de m'avoir répondu ce jour-là.

Monsieur le Président:

La façon de le formuler n'est pas correcte.

Monsieur Michon:

Pardon ?

Monsieur le Président:

La façon de le formuler n'est pas correcte.

Monsieur Michon:

Non, (inaudible).

Monsieur le Président:

Effectivement, je l'ai évoqué. J'en ai discuté avec les personnes concernées.

Monsieur Michon:

Je n'étais pas seul, n'est-ce pas Roger?

Est-ce que vous proposez...

Madame Parnetzi:

Je peux poser une petite question.

Monsieur le Président:

Madame Parnetzi, après vous me direz si les Engagés peuvent signaler (inaudible).

Madame Parnetzki:

Pourquoi vous ne voulez pas qu'il y ait deux titulaires de notre groupe ? Je veux dire, moi, je vais venir toute seule à la réunion pour en discuter avec mon collègue qui est avec moi.

Monsieur le Président:

C'est un choix. On va rester en...

Madame Parnetzki:

C'est plus judicieux d'être deux titulaires comme à la commission des grands projets, on est à deux.

Monsieur le Président:

Non, je ne le souhaite pas. De toute façon, j'allais dire avec les Engagés, vous faites cause commune là-dessus, donc vous seriez quatre.

Madame Parnetzki:

Moi, je vais vous dire quelque chose, maintenant, Monsieur Desmons. Monsieur le Maire, je vais vous dire quelque chose, parce que là, j'en ai marre que vous dites toujours qu'on fait alliance avec les Engagés. Oui, on a fait alliance pour la piscine et je le ferais encore s'il faut le faire. Mais je vais vous dire quelque chose, Monsieur Desmons, vous nous parlez toujours du groupe Engagés, qui est-ce qui a fait rentrer dans la bergerie les gens d'engagés ? C'est votre groupe. Alors arrêtez de nous dire, à chaque fois, qu'on fait alliance. Dans la bergerie, ce n'est pas nous qui avons eu besoin des votes pour être élus. Il faut arrêter, parce que moi, j'en ai marre, parce qu'on a fait une fois une alliance. Vous savez, au gouvernement, ils font souvent des alliances. Vous ne pensez pas ? Oui, on a fait alliance pour la piscine. Demain, si vous fermez Malbuisson, j'irai voir les Engagés et j'irai voir aussi les deux personnes qui sont indépendantes. Oui, Monsieur Desmons, j'en ai marre qu'on nous dise toujours qu'on fait alliance avec Engagés. C'est vous qui nous les avez ramenés. Ce n'est pas nous.

Monsieur le Président:

Merci, Madame Parnetzki, pour cette clarification. Merci. Est-ce que, du coup, on peut avoir la position d'Engagés pour Waziers sur les candidats ?

Madame Poulain:

Faut vous le répéter combien de fois, Monsieur ?

Monsieur le Président:

Vous ne souhaitez pas participer aux réunions de travail avec nous ?

Madame Poulain:

J'ai dit que j'attendais la décision de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Président:

OK. C'est dommage. Vous loupez la première réunion qui se fera sans vous puisqu'elle se passera avant que vous n'ayez le retour du préfet.

Madame Poulain:

J'arriverai à suivre. Ça va aller.

Monsieur le Président:

OK. On acte que, pour le moment, la commission je vais redire les noms du groupe majoritaire que j'avais indiqués la dernière fois. En titulaires, nous avons monsieur Ferenz, monsieur Moreaux et madame Frasca. En suppléants, monsieur Himeur, monsieur Dogimont et madame

Charlet. Pour le groupe Agir pour Waziers, monsieur Michon en titulaire, madame Parnetzki en suppléant, et une chaise vide pour Engagés pour Waziers pour la réunion du 25 octobre. Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Je ne sais pas si vous allez la faire voter ou pas. Bien évidemment, nous ne prendrons pas part au vote pour la même raison. On attend, nous aussi, la conclusion du préfet et du sous-préfet, même si on vous a donné des noms, en attendant (inaudible).

Monsieur le Président:

Effectivement, sur cette composition, il faut voter. Sur la composition que je viens d'énoncer oralement, qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? On va commencer par ça. Douze personnes. Les deux groupes Agir pour Waziers et Engagés pour Waziers. Qui est contre cette constitution ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à 17 voix à cette constitution de commission. Merci.

2022-125: Marchés Publics: Attribution du marché 2022-012 "Marché de travaux: Rénovation thermique du Centre Duclos de Waziers"

Monsieur le Président:

Nous avons ensuite deux informations sur des marchés, la rénovation thermique du centre Duclos. Il y a une commission d'appel d'offres où ça a été expliqué. Les représentants de l'opposition y étaient. Je ne rentre pas trop dans les détails, c'est à l'écran. Il y avait quatre lots, un sur la démolition, un deuxième sur les façades menuiseries extérieures, un troisième sur la couverture et un quatrième sur le chauffage. 20 dossiers ont été retirés, huit ont été déposés. Sur la démolition, on a reçu deux lots que DEMOLAF (inaudible) démolition de génie civil (inaudible). C'est ce deuxième candidat qui l'a emporté pour 17 900 euros. Sur le lot deux façades, on a eu une seule réponse qui l'a emporté. C'était cohérent. La société (Delbecque) sur les menuiseries extérieures pour un montant important à 243 033,90 euros. C'est l'essentiel du coût du projet. Le lot trois, la couverture, il y avait la société BSD COUVERTURES, Thierry Beghin, Nord France Couverture et BCR Étanchéité. C'est Nord France Couverture qui l'a emporté pour 69 489 euros. Sur le chauffage, on ne l'a pas attribué parce qu'on a eu un résultat trop cher. On a vu qu'on pouvait se débrouiller autrement avec les contrats que nous avons déjà au niveau de la mairie. Le prix était pour 45 %, la valeur technique, 35 %, le respect des délais, 15 %, le récépissé de visite du site pour 5 %. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Zaïr et Monsieur Mascarte ensuite.

Monsieur Zaïr:

Moi, ce que j'aurais aimé savoir, c'est pourquoi DEMOLAF n'a pas été retenu. DEMOLAF, c'est quand même ceux qui ont démonté la toiture de l'école de Lannoy. Ils avaient fait un super boulot avec un super dossier. Par contre, à cette fameuse analyse de consultation, on s'aperçoit que les dossiers techniques, ils ne les ont pas fournis. En plus, l'architecte qui était là avait du mal à expliquer qu'il était mauvais en fin de compte. Je dis ce que je pense. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ? Là, du coup, que s'est-il passé réellement au moment du démontage de la toiture ? Honnêtement, là, il n'y a pas d'amiante, rien du tout. Les mecs n'étaient même pas capables de donner un dossier. Ils ont répondu au prix. Ils n'étaient pas capables de donner un dossier.

Monsieur le Président:

Je n'ai pas plus de réponses à vous donner que ce qui a été expliqué.

Monsieur Zaïr:

Moi, j' ai des réponses. J' ai des réponses.

Monsieur le Président:

Vous ferez une vidéo. Vous les expliquerez.

Monsieur Zaïr:

(Inaudible) aller voir la vidéo parce que ça s'est passé réellement comme ça.

Monsieur le Président:

Non.

Monsieur Zaïr:

C'est tout. Je peux vous le dire, à 11 000 euros, 440 m² en trois demi-journées de quatre heures, impossible. Impossible ! Attention, à deux personnes.

Monsieur le Président:

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte:

Oui, merci. Concernant la rénovation thermique de l'ancienne école Duclos, comme vous l'avez dit, ça se chiffre à un montant de 330 434 euros HT, soit 396 508 euros TTC. Si j'y ajoute la création du bureau du CCAS qui coûtera 81 390 euros hors taxes, soit 96 468 euros TTC, on se rend compte que, actuellement, nous partons sur un chiffre de création de rénovation pour un montant de 492 976 euros. Je tenais simplement à dire que cette somme est largement supérieure aux travaux de mise en sécurité de la piscine qui s'élevaient, eux, à 421 850 euros. C'est ce que le BERIM met sur son tableau en première ligne. On voit qu'on a peut-être pu préserver et sauvegarder notre piscine. Je continue. Vous décentralisez les différents services de la ville alors que vous prônez des économies parce que la crise énergétique est là. Est-il judicieux, à ce jour, de poursuivre cette volonté de décentralisation, sachant également que certains administrés se sentiront perdus ? La volonté d'économies ne vous a-t-elle pas décidé à la programmation de la fermeture de la piscine, par exemple ? De plus, nous sommes toujours dans l'attente du tableau des consommations énergétiques, comme le disait tout à l'heure madame Poulain, dont la programmation devait être (inaudible) pour ce mois. Octobre, c'est ce qui avait été dit, et absente des débats pour la dernière commission des finances de ce lundi, étant donné que vous n'êtes pas sans le savoir, nous, (inaudible) de la commission des finances. Je le dis ouvertement à la population, parce que le thème de la commission des finances, ce lundi, était questions diverses. Il n'y avait aucune thématique. Je vous pose la question aujourd'hui, est-ce qu'il y a vraiment un pilote dans l'avion ?

Monsieur le Président:

Là-dessus, effectivement, Monsieur Mascarte, je vais commencer par ce que vous venez de dire à la fin. On s'est croisé sur le parking une demi-heure avant. Je vous ai demandé si vous veniez après, vous avez dit : "Oui, oui, à tout à l'heure." Et puis, vous n'êtes pas venu.

Monsieur Mascarte:

(Inaudible)

Monsieur le Président:

Oui, c'est ça. Vous l'avez envoyé un peu tardivement.

Monsieur Mascarte:

(Inaudible)

Monsieur le Président:

Oui. Sur le point, du coup, on va en parler un petit peu tout à l'heure. Ce qui va être amené sur

la commission sur la piscine va vraiment être intéressant. Le chiffre que vous avez indiqué sur les travaux de mise en sécurité de la piscine, ce serait un pansement sur une jambe de bois. Ce n'est pas honnête de comparer les choses que vous venez d'indiquer.

Monsieur Mascarte:
(inaudible)

Monsieur le Président:

Mais laissez-moi terminer, Monsieur Mascarte. Sur la rénovation de Duclos, sur le chiffre que vous donnez, vous accumulez les choses sur un budget. D'un côté, c'est le CCAS et il y a un vrai besoin de confidentialité. Vous le savez, ça faisait longtemps que c'était prévu. On pense que c'est la bonne façon de le faire. Ce ne sont pas des travaux qui coûtent très cher. C'est sur le budget du CCAS. On reparlera aussi de l'aspect énergétique, mais plus tard sur le sujet. Enfin, sur la rénovation de Duclos, pareil, on est pile dans le sujet puisqu'on fait une rénovation énergétique. Ça va permettre notamment aussi que l'été, dans les ACM, on soit dans de meilleures conditions dans ce bâtiment pour accueillir les enfants. En plus, vous le savez, on est très, très bien subventionnés sur ce bâtiment-là. Les chiffres, quand vous les cumulez comme ça, ils peuvent faire peur, mais ils sont tout à fait raisonnables.

Monsieur Mascarte:

Je suis d'accord avec vous concernant le CCAS, mais même si je retire le CCAS, nous sommes toujours à 396 508 euros TTC. Pour les travaux de mise en sécurité de la piscine, nous sommes à un montant de 421 850 euros, ce qui ne fait qu'un delta de 22 000 euros.

Monsieur le Président:

Ça, c'était une information sur le marché.

2022- 126: Marchés Publics: Attribution du marché 2022-010 "Repas pour la restauration scolaire de la ville de Waziers

Monsieur le Président:

On passe à l'attribution suivante. 2022-126 sur les repas pour la restauration scolaire de la ville de Waziers. Pareil, on a eu une commission d'appel d'offres. (DCE) ont été retirés. Trois offres ont été déposées. API Restauration, Trois Mille et Un Repas, Compass Group France, avec un critère d'attribution sur le prix qui était très faible. On a mis seulement 35 % sur le prix, et 65 % sur la qualité de prestation. Vous avez le détail à l'écran. Je ne vais pas le reprendre. Nous avons API restauration qui a une note de 81,95 sur 100. Trois Mille et Un Repas qui a eu 73,85 sur 100, et Compass Group France, connu plus communément à Waziers sous le nom Scolarest, à 91,5 sur 100. C'est la société Compass Group France qui a obtenu le marché pour l'année scolaire qui démarre avec une possibilité de renouveler. On regarde pour travailler avec Douaisis Agglo pour le renouvellement de marché sur les années futures. Des remarques sur ce marché ? On a des questions qui reparlent de la restauration scolaire après.

2022-017: Modification du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire.

Monsieur le Président:

Puis, on a la délibération suivante sur la modification du règlement de fonctionnement de la restauration scolaire. Je passe la parole à madame Margonelli.

Madame Margonelli:

Merci, Monsieur le Maire. Il est demandé de modifier le paragraphe Menu, page deux, et de mettre la phrase suivante : "Les repas servis aux enfants sont composés d'une entrée ou d'un fromage, un plat de résistance et un dessert. Les repas sont élaborés par une diététicienne en

respectant les besoins nutritionnels des enfants".

Monsieur le Président:

Des remarques, et on passe au vote sur cette modification. Madame Morantin.

Madame Morantin:

Si vous le permettez, oui, pourquoi pas ? C'est quand même assez étonnant parce que nous en sommes au troisième règlement pour le restaurant scolaire depuis six mois. Il a fallu l'intervention de parents qui ont mis le doigt sur le fait que leurs enfants n'avaient plus quatre produits, mais trois produits, alors qu'ils avaient signé ce règlement pour la rentrée de septembre. Ensuite, il y a eu l'histoire du pourcentage de féculents qui, pour eux, n'était pas assez important par rapport aux légumes. On conçoit que l'obésité est un problème, mais il faudrait peut-être aussi y aller progressivement. Je ne crois pas que ce soit en faisant des économies sur la nourriture de nos élèves que l'on va résoudre ce problème, puisqu'après, ils compensent en mangeant des cochonneries en rentrant chez eux ou sur la route. Ce n'est pas la bonne solution. Je crois que c'était logique que nos enfants aient quatre produits, non pas trois, c'est-à-dire l'entrée et le fromage qui sont des aliments indispensables pour leur croissance. Je voulais aussi mentionner que je voudrais connaître les pourcentages de féculents et de légumes. Nous faisons presque 50/50. On veut modifier, et il faudrait peut-être avoir le pourcentage pour le communiquer aux parents. Pourquoi les parents n'étaient-ils pas au courant alors qu'il serait peut-être possible de mettre en place, je ne sais pas si ça se fait puisque je suis dans une commission qui ne s'est toujours pas réunie depuis le mois de mai, une commission où on prévient les parents de cette évolution, de ces changements, de ces améliorations, de ces transformations ? Les commissions menus avec présence, évidemment, des intéressés. Peut-être qu'on n'aurait pas eu le souci de voir des gens se poser beaucoup de questions, et de dire un peu n'importe quoi. Aussi faire une éducation, justement, lors des Cafés des Parents, revoir ce genre de choses où on explique aux parents pourquoi il faut faire des repas élaborés avec, comment on appelle ça, vous m'excuserez, je ne suis pas très en forme aujourd'hui, mais ce n'est pas une raison, avec des repas bien équilibrés. Je trouve qu'on a encore été mis devant le fait accompli. Nous aussi nous avons voté, pour la rentrée 2022, un règlement qui était faux puisqu'il était marqué "et" non pas "ou". Il faut attendre un mois pour qu'on s'aperçoive qu'il y a eu erreur, ou alors lorsque vous avez, Monsieur Desmons, signé le contrat, est-ce que c'était bien mentionné ? Est-ce que vous l'avez bien lu ? Est-ce que c'était de votre volonté ou est-ce que c'était de la volonté de Scolarest pour faire une économie sur le prix des repas ? Je vous remercie.

Madame Margonelli:

Cette décision n'a pas été prise pour faire des économies sur le prix du repas. Ça n'a pas été fait non plus pour combattre l'obésité, mais juste pour éviter le gaspillage alimentaire. Je fréquente la cantine tous les jours, ce qui est le plus jeté, ce sont les entrées. Le fromage, de temps en temps, parce que c'est vrai que certains fromages ne sont pas appréciés par les enfants. Ce n'est pas une question de prix. L'équilibre alimentaire est là. En fait, l'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un repas ou sur une semaine. L'équilibre alimentaire se fait sur 20 menus. Par exemple, pour les féculents, il faut qu'il y ait des féculents sur 10 repas sur 20. C'est comme ça que ça fonctionne dans la restauration collective. Si on regarde tous les menus, il y a bien eu 10 repas sur 20 avec des féculents. De toute façon, il n'y a eu qu'un repas sans féculents. Chronologiquement, les parents qui sont venus se plaindre, à juste titre d'ailleurs, je ne le cache pas, c'est parce qu'il y avait eu des repas sans féculents. Ensuite, il y a eu des remarques sur le fait que c'était soit une entrée, soit un fromage. Ce n'est pas dans l'autre sens que ça s'est fait. Il y a eu un effet boule de neige, tout simplement. Les réseaux sociaux sont forts pour ça. L'équilibrage alimentaire est là, le grammage est là. De toute façon, j'allais répondre aux questions finales. Le grammage, je ne vais pas l'expliquer parce que c'est hyper compliqué. Le grammage est en fonction de l'âge, en fonction des aliments, ce n'est pas le même. Il y a un document qui s'appelle le GEMRCN où on a toutes les explications. C'est un

document qui fait 123 pages. Si on veut avoir les grammages, on peut aller voir dans ce document-là. Je pense que j'ai répondu. C'est vrai que le règlement doit être modifié. Les parents ont l'information des menus puisque les menus sont sur le site de la ville. Ils sont affichés dans les écoles, donc les parents savaient ce qu'il y avait aux menus des enfants. Je veux dire, on n'a rien caché. Troisième nouveau règlement. Le règlement que j'avais mis en place était surtout pour lutter contre les problèmes d'enfants qui n'avaient pas le bon comportement en cantine parce que j'avais beaucoup de remontées. J'ai dit : "Il faut refaire un règlement par rapport à ça." On a voulu qu'il soit le plus précis possible. On a peut-être commis des erreurs, mais les erreurs, ça se rectifie. C'est pour ça que le règlement avait été fait. Sinon, les parents ont quand même les informations.

Monsieur Michon:

La grande question, c'est surtout le manque d'information. Les parents ont signé, que vous le vouliez ou non, un règlement du restaurant scolaire, où il était écrit : entrée, plat de résistance, fromage et dessert. Pour eux, ils se sont étonnés qu'il n'y ait pas tout ça. Ensuite, vous savez bien que les féculents n'étaient plus prévus au repas. (inaudible) Scolarest en mettait quand même, c'est une longue discussion que j'avais déjà eue avec Scolarest : "On n'est pas dans le Sud de la France, ici. On est dans le Nord. Dans le Nord, il y a besoin d'une autre constitution de repas pour nos enfants." Or, le 30 juin, quand vous nous avez présenté le règlement, vous connaissiez le contenu de ce que vous aviez demandé, je suppose, puisque vous avez envoyé, si je ne me trompe pas, le 17 juin 2022, au BOAMP, le dossier pour le marché de la restauration. Entre guillemets, on vous a alerté suffisamment tôt en amont. Vous attendiez, vous attendiez, vous attendiez, et ça a été fait à la dernière minute puisque le marché a été attribué le dernier jour du mois d'août. Forcément, pas d'information aux parents d'élèves qui ne le savaient pas. Vous connaissiez bien le contenu de ce que vous aviez demandé dans ce marché. Vous le connaissiez. Vous le connaissiez ou vous ne le connaissiez pas ?

Monsieur le Président:

Pour répondre sur ces points-là, Monsieur Michon, c'est qu'effectivement, comme vient de l'expliquer Madame Margonelli, on a fait ce règlement surtout pour des questions d'organisation et de discipline. Il y a eu une erreur d'inattention par la phrase qui n'a pas été mise à jour avec le marché qui était là.

Monsieur Michon:

Les parents n'ont pas été informés non plus des modifications du contenu du repas.

Monsieur le Président:

Oui.

Monsieur Michon:

Vous avez bien demandé une modification du contenu des repas dans le marché que vous avez envoyé. Donc, vous étiez informé. Vous savez bien que la réponse allait être en fonction des demandes que vous faites dans l'appel d'offres, à moins qu'il y ait des changements. Vous étiez au courant et malgré ça vous n'avez pas informé les parents que vous aviez décidé de modifier le contenu des repas. C'est le grand reproche que je vous fais.

Madame Margonelli:

J'entends bien. J'entends.

Monsieur Michon:

Je ne suis même pas sûr, vous voyez. Je ne suis même pas sûr. Parce que moi, j'ai lu le marché, attentivement, que vous sachiez tout ce qu'il y a dedans.

Madame Margonelli:

Je n'ai pas compris, Monsieur Michon, excusez-moi.

Madame Michon:

Je ne suis pas sûr que vous sachiez exactement ce qu'il y a dans le marché.

Madame Margonelli:

Le marché, on l'a monté avec A PRO BIO. On s'est rapprochés de Douaisis Agglo.

Monsieur Michon:

Vous avez donné votre avis. Vous avez vu ce qu'ils proposaient. Ce n'est pas eux qui ont décidé...

Madame Margonelli:

Le problème, il est où ? Il est dans le fait qu'on n'ait pas communiqué aux familles. Maintenant, tous les parents ne sont pas venus râler en disant : "Oh là là, il n'y a plus..." Il y a quelques parents, et j'entends bien, attention, je ne suis pas en train de dire que ce n'est pas... ça s'entend. Mais ce ne sont pas tous les parents. Nos enfants ne meurent pas de faim. Ils sont bien nourris. Les repas sont équilibrés. Excepté cet oubli, je suis d'accord avec vous, il n'y a pas de souci, ça, je le conçois. Sinon, les repas sont équilibrés, je ne comprends pas. J'entends bien l'oubli, mais je ne comprends pas où est le problème. Sauf celui que vous avez signalé.

Monsieur Michon

Ils n'ont pas été informés.

Madame Margonelli:

Les parents...

Monsieur Michon:

Comment l'ont-ils découvert ? J'ai discuté avec des parents...

Madame Margonelli:

Quelques parents.

Monsieur Michon:

Quelques parents, oui...

Madame Margonelli:

Non, mais quelques parents. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Il y a des parents qui ont dit : "Moi, mon gamin dit qu'il a faim. Alors, qu'est-ce qu'il se passe ?"

Madame Margonelli:

Écoutez, moi, je mange à la cantine. Les enfants mangent et les enfants ne meurent pas de faim.

Monsieur Michon:

En même temps, ils ont une information du directeur d'école comme quoi les goûters sont supprimés.

Madame Margonelli:

Il y a un dispositif Petit déjeuner qui est mis en place dans toutes les écoles. Les enfants au petit déjeuner...

Monsieur Michon:

(Inaudible) les questions qu'on a posées.

Madame Margonelli:

Oui, je sais, mais je dis...

Monsieur Michon:

(Inaudible), on va être surpris.

Madame Margonelli:

Oui, mais il y a un dispositif Petit déjeuner à l'école, qui fonctionne bien. Tous les enfants en bénéficient. Les enfants ne meurent pas de faim. Moi, j'ai du mal à comprendre ça. En plus, on nous dit : "Ouais, mais en sortant, ils se jettent sur n'importe quoi." Je ne vais pas faire l'éducation des parents. Ce sont les parents qui doivent la donner. Excusez-moi.

Monsieur Michon:

(Inaudible)

Madame Margonelli:

Non, mais c'est un peu de la provocation.

Monsieur Michon:

Il fallait les prévenir, les parents. Il fallait bien...

Les menus...

(Inaudible)

Madame Margonelli:

Non, mais ça, je suis d'accord avec vous.

Monsieur Michon:

Quand on passe le marché fin août pour début septembre, on ne peut pas éduquer les parents.

Madame Margonelli:

De toute façon, les parents, on ne les éduque pas du jour au lendemain. Puis ce n'est pas le problème, ce n'est pas le débat.

Monsieur Michon:

C'est un problème.

Madame Margonelli:

Non, on est d'accord, je suis d'accord avec vous. On n'a pas forcément...

Monsieur Michon:

On ne tombera pas du tout d'accord, c'est sûr.

Madame Margonelli:

Je n'ai pas entendu.

Monsieur Michon:

Nous ne tomberons pas du tout d'accord sur l'appréciation.

Madame Margonelli:

Oui, d'accord. Il n'y a pas de souci, ça ne me dérange pas. Mais les parents ont l'information. Ils ont les menus. Ils savent ce que les enfants vont manger, c'est tout. Je ne veux pas entendre dire que les enfants ont faim. C'est une aberration d'entendre ce genre...

Monsieur Michon:

C'est arrivé.

Madame Margonelli:

C'est arrivé pour combien d'enfants ? Moi, je suis directrice d'école, j'ai mes collègues, je n'ai aucun collègue qui m'ont fait des remontées. Aucun parent n'est venu me voir en me disant : "Dis donc, il n'y a plus autant de choses, et mon enfant a faim." Je n'en ai pas eu. Les remontées se sont faites par les réseaux sociaux. Qui est derrière ça ? Qui est derrière l'écran ? Les parents ont le droit de s'exprimer. Ce n'est pas le problème.

(Inaudible)

C'est tout. C'est ce que je dis.

Monsieur Michon:

Enfin, ça fait partie de tout ce qu'on a dit depuis le début de la réunion sur le manque d'information, etc., c'est pareil pour les parents.

Madame Margonelli:

Ça, j'entends bien, Monsieur Michon. Je suis d'accord, il n'y a pas de souci. Je suis la première à reconnaître mes erreurs ou mes oublis. Qu'on ne me dise pas que les enfants meurent de faim en sortant de l'école. C'est tout. C'est une aberration. Je vous invite à venir manger à la cantine. Je vous invite à venir manger à la cantine, j'y mange tous les jours, et croyez-moi qu'on en jette. On en jette de la nourriture. Alors si les enfants avaient vraiment faim, ils mangeraient. Un enfant qui ne mange pas, c'est qu'il n'a pas faim.

Monsieur Michon:

Bon. D'accord.

Madame Margonelli:

C'est un peu de la provocation.

Monsieur Michon:

(inaudible), d'accord, j'ai compris.

Monsieur le Président:

Merci pour les explications. Madame Poulain, et après on passera au vote.

Madame Poulain:

En fait, j'ai bien lu cette troisième version. J'ai désespérément cherché les mentions RGPD, je ne les ai pas trouvées.

Madame Margonelli:

On ne demande aucune information aux parents. On demande juste une signature pour être sûr qu'ils ont bien pris en compte le règlement et qu'ils l'ont bien lu, c'est tout. On ne demande rien.

Madame Poulain:

Il me semble qu'il y a des régimes alimentaires, ce genre de choses...

Madame Margonelli:

Non, ça, c'est la fiche sanitaire. C'est donné aux parents quand ils inscrivent leurs enfants.

Madame Poulain:

D'accord.

Madame Margonelli:

Là, ça a été ajouté.

Madame Poulain:

Ah ! Pourquoi est-ce qu'elle ne nous a pas été communiquée cette fiche ? Il me semble que je l'avais demandée.

Monsieur le Président:

La fiche sanitaire n'a pas à être votée en conseil municipal. C'est le règlement qui doit l'être. C'est pour ça.

Madame Poulain:

Vous avez joint les deux la dernière fois.

Monsieur le Président:

Oui, mais c'était une erreur, finalement, puisque derrière, vous vous êtes engouffrée là-dessus.

Madame Poulain:

Je ne m'engouffre pas. Du coup, est-ce que vous pouvez la communiquer ?

Monsieur le Président:

On est en conformité. On vous la communiquera.

Madame Poulain:

Merci.

Monsieur le Président:

Qui est contre ce changement de règlement ?

Monsieur Michon:

(Inaudible) voter contre. Vous n'avez pas répondu entièrement à ma question. Est-ce que vous connaissez vraiment ce qu'il y avait dedans, etc. ?

Monsieur le Président:

Oui. Vous posez aussi la question à madame Margonelli, je peux vous dire qu'elle a bien travaillé le contenu de cet appel d'offres.

Monsieur Michon:

Ça, c'est bon pour nous. Nous, on va voter contre.

Monsieur le Président:

OK.

Monsieur Michon:

On demande de garder le "et". (inaudible)

Monsieur le Président:

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Ça fait 14 contre et 15 pour. OK. Il n'y a pas eu de décision directe prise depuis le 1^{er} septembre, donc cette rubrique est à néant. Ensuite, on a un certain nombre de questions écrites. On va commencer par les questions écrites du groupe Agir pour Waziers, reçues dimanche soir. On a déjà répondu à quelques-unes d'entre elles. Pouvez-vous les afficher ?

Sur la restauration scolaire, je pense qu'on vient de faire le tour de la question. La question suivante est sur les...

Monsieur Michon:

Non, non, non.

Monsieur le Président:

Bah si.

Monsieur Michon:

(Inaudible) une question très précise.

Monsieur le Président:

Oui.

Monsieur Michon:

(Inaudible), vous n'avez pas répondu.

Monsieur le Président:

Ben si.

Monsieur Michon:

(Vous pensez que vous avez répondu).

Monsieur le Président:

C'est notre réponse. En tout cas, ce qui a été dit par madame Margonelli... à moins que tu aies des choses à rajouter, mais je ne pense pas.

Madame Margonelli:

La composition des... (inaudible) Je n'ai pas fait de tableau. La composition des repas, c'est une entrée ou un fromage, un plat protidique, un légume d'accompagnement, un féculent, un dessert, en sachant que les enfants ont du pain à volonté dans les cantines. Quand il n'y a pas de féculents dans l'assiette, il y a quand même du pain. Le pain, si je ne me trompe pas, c'est un féculent. Mais je me trompe peut-être. Pour le grammage, il y a le GEMRCN 2015. C'est très compliqué, ce serait très long, parce que pour chaque type d'aliment, pour chaque type de viande, il y a un grammage spécifique. C'est un document que vous pouvez aller consulter. Pas de réajustement nécessaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les repas sont équilibrés dans la mesure où l'équilibre alimentaire se fait sur 20 repas.

(Inaudible)

Monsieur le Président:

Ce sera sur le PV du conseil municipal. Ensuite, on avait une question sur les...

(inaudible)

Monsieur le Président:

C'est ce qu'on vient d'évoquer. D'ailleurs, sur les prix, il n'y a pas d'économie là-dessus. Ça a été indiqué.

Pourquoi certains parcs de jeux pour les enfants sont fermés, ou les jeux non remplacés ? Monsieur Moreaux.

Monsieur Moreaux:

Je pense que vous pensez au parc de jeux qui est au faubourg Morelle parce que les autres ne posent pas de problème. Je vous explique qu'il y a déjà plus d'un an, même presque deux ans, de jeunes individus ont commencé à casser tous les jeux qui étaient présents. On les a remplacés. On les a réparés. À chaque fois, c'était recassé, et c'était dangereux pour les enfants. De plus, par la suite, des individus qui sont là, et je n'ai pas à les nommer, ont détruit la gomme avec ce qui était en fondation. Ils l'ont jetée sur les riverains. Les riverains n'ont pas apprécié. J'ai deux personnes qui sont allées voir les enfants et les parents, et ça a failli tourner en rixe, ce qui aurait été dangereux. Pour l'instant, nous avons fermé ce parc afin d'éviter que ça recommence. Par contre, nous sommes en train d'étudier le fait de mettre un filet et faire des heures, où un concierge va ouvrir. Pour l'instant, c'est dangereux. En plus, à chaque fois que nous avons permis que ça reste ouvert, les gens ont jeté des ballons en cuir. Vous avez des familles qui ont des tout petits enfants, un père s'est fâché, et ça a failli très mal se passer. Pour l'instant, c'est fermé, mais on étudie le fait de mettre, avec le centre social, un filet plus grand et des heures. On y travaille, mais c'est fermé, justement parce qu'il y a eu de graves problèmes, surtout le soir et les week-ends. Voilà, j'ai répondu.

Monsieur le Président:

Monsieur Ferez, du coup. Merci, Monsieur Moreaux. Monsieur Ferez, sur le parquet de la salle Langevin et les travaux au stade Gayant.

Travaux Stade Gayant

Monsieur Ferez:

Concernant le stade Gayant, en fait, pour qu'il retrouve une conformité par rapport aux résultats de l'équipe U.S. Mineurs en R1, ces travaux vont être engagés sur la période d'arrêt des matchs en janvier/début février. On avait rencontré IDVERDE. Aujourd'hui, avec la création du pôle Jeunesse et Sports, Jérémie Carbonnelle a reçu IDVERDE en présence de moi-même et du président de l'US Mineurs. C'est à ce moment-là qu'on a déterminé quelle était la meilleure période pour pouvoir intervenir sans gêner le déroulement des matchs. Les travaux devraient débuter. On attend le planning qui devrait arriver dans les semaines qui viennent du déroulement des travaux. Ça devrait débuter début janvier.

Madame Parnetzki:

Quand vous dites "devrait" (inaudible) ?

Monsieur Ferez:

Je n'ai pas compris.

Madame Parnetzki:

Quand vous dites "devrait", ça veut dire que ce n'est pas sûr.

Monsieur Ferez:

Si, si, si. En fait, la problématique peut être liée justement aux conditions climatiques. En tout cas, les travaux sont engagés.

Madame Parnetzki:

Ils sont faits. D'accord.

Monsieur Ferez:

Non, ils ne sont pas faits.

Madame Parnetzi:

Ils vont être faits. Quand je regarde la commune de Lambres, ils ont fait les travaux en 15 jours.

Monsieur Ferenz:

J'ai posé la question s'ils pouvaient intervenir rapidement, dès le mois d'octobre, et qu'on regarde s'il y avait possibilité de faire des phasages. On pouvait continuer à exploiter le terrain de foot lors des matchs de compétition, et continuer les travaux en parallèle. Malheureusement, (inaudible), heureusement, à la rigueur, pour eux, ils ont un cahier d'affaires qui est chargé, ce qui les amène à décembre. À ce moment-là, lorsque ça a été évoqué en présence de Fabrice Dhainaut et de Jérémie Carbonnelle, idéalement, c'était de décider que les travaux puissent se faire de janvier à début février, ce qui correspond, en fait, à une période de trêve de nos matchs.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Il y a donc un marché qui a été passé ?

Monsieur le Président:

Ce sont des demandes de devis. On est sur des montants, à priori, qui passent en dessous des seuils. Il y a des devis et une mise en concurrence entre...

Monsieur Michon:

En dessous de 50 000 euros ?

Monsieur le Président:

Oui, on est en dessous. Oui.

Monsieur Ferenz:

Oui, tout à fait. Le montant, je pourrai vous le donner, il doit avoisiner, de mémoire, 43 000 euros.

Monsieur Michon:

OK. Petit aparté là-dessus, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous rappeliez à monsieur Jérémie Carbonnelle que je commence à en avoir ma claque de me faire insulter un peu partout. Il est employé municipal, j'ai déjà dit obligation de réserve. Je vais arrêter de ne rien dire et ça va très mal se finir. Je tenais à le dire publiquement. Comme ça, tout le monde le sait.

Monsieur le Président:

OK. J'aurais un échange avec lui. J'allais justement dire qu'il valait mieux éviter de citer les noms des agents en conseil municipal. Vous l'avez fait chacun de votre côté. J'aurai une discussion avec lui par rapport à ce que vous venez de dire. Il n'y a pas de souci. Nous avons ensuite encore du sport, Monsieur Ferenz...

Pardon, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

En fait, il y a deux choses qui font intervention dans votre rétro planning. Le championnat va s'arrêter le 11 décembre et il va reprendre le 11 février, sauf qu'entre les deux, il y a la Coupe de France. Si Waziers continue à se qualifier, c'est à ce moment-là que ça va jouer. Si les travaux, vous les faites et que Waziers doit recevoir comme l'an passé, Beauvais, c'est quand même

dommage d'aller jouer à l'extérieur.

Monsieur Ferenz:

C'est un événement notable. D'accord.

Monsieur Bachiri:

On voit bien ce que ça peut ramener en termes de rentrées pour un club, ce qui n'est pas négligeable. Dans le rétro planning, je pense qu'il faut avoir le plan A et le plan B.

Monsieur Ferenz:

Tout à fait.

Monsieur Bachiri:

Le phasage, c'est plutôt un plan A et un plan B qu'il faut (inaudible).

Monsieur Ferenz:

Je vais reboucler avec Fabrice Dhainaut puisque les dates ont bien été définies en présence de Fabrice Dhainaut.

Monsieur Bachiri:

(Inaudible)

Monsieur Ferenz:

Oui, on est bien d'accord. Cette période-là, c'est quand même...

Monsieur Bachiri:

Après la question c'est.. Les travaux, c'est combien de temps ? C'est 15 jours ?

Monsieur Ferenz:

Oui, c'est à peu près 15 jours en espérant que tout se déroule bien au niveau du temps.

Tout à fait. Il y a des travaux cachés, en fait, qui peuvent être (ajustés) tous les deux.

Monsieur le Président:

S'il vous plaît, on continue sur le point suivant. Un petit peu de silence, s'il vous plaît. Vas-y, Sébastien, sur le parquet.

Parquet salle Langevin

Monsieur Ferenz:

Sur le parquet, on est vraiment dans le lancement du pôle Jeunesse et Sports. Il suffit de regarder justement toutes les possibilités qui existent par rapport aux différents états (inaudible) du parquet, voir ce qu'il existe, et chiffrer la possibilité de mettre soit un parquet, soit autre chose. Aujourd'hui, il n'y a rien qui a été mis en œuvre.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Je trouve dommage avec vos réponses d'aujourd'hui que lors du budget, quand nous avons proposé que ces deux questions soient incluses et financées dans le budget, que vous ayez refusé, parce que de toute façon, (on va le faire) quand même. Je voulais simplement signaler ça.

Monsieur le Président:

Vous verrez qu'en fait, ça va être sur le budget 2023. C'est bien d'en parler en 2022, en conseil municipal. On regarde les priorités, l'importance et le créneau dans lequel ça peut se faire. Finalement, tout ça va se retrouver sur le budget 2023. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte:

Je voulais revenir un petit peu sur le revêtement de sol à la salle Langevin. Si je ne me trompe pas, vous y étiez, Monsieur Ferez, au mois d'avril, à la remise des maillots au basket ?

Monsieur Ferez:

Oui, tout à fait.

Monsieur Mascarte:

Je crois que le président à l'époque vous a fait écho de visites que vous auriez pu faire sur les salles de sport aux alentours, avec des coûts beaucoup moindres, je dirais, par rapport à un revêtement classique et normal d'une salle de basket. Qu'avez-vous fait depuis le mois d'avril ?

Monsieur Ferez:

Je ne suis pas un expert sur les revêtements. La première chose que j'ai faite, c'est déjà de me rapprocher, en fait, des joueurs, et quand je dis des joueurs, pas seulement les joueurs de Waziers. J'ai assisté à plusieurs matchs justement, toutes catégories, concernant notre club de basket. À chaque fois, j'ai posé la question aux joueurs aussi adverses pour voir ce qu'ils pensaient de l'état du terrain. À ma grande surprise, le terrain a été qualifié de bon terrain. Avec le vice-président du club, on a quand même échangé sur le sujet. Il ne faut pas fermer la porte, justement, à une remise en état du parquet. Ce n'est pas une priorité. J'ai pris la température auprès des joueurs parce que c'est bien eux qui pratiquent. Par contre, je suis d'accord, il ne faut pas se fermer et se voiler la face en disant : "On laisse de côté parce que le terrain est encore praticable", comme le disent, en fait, les joueurs. Je tiens à préciser qu'il y a eu une évaluation du district qui a été faite sur le terrain. C'est pour ça qu'on a dû changer les panneaux. Je tiens à vous le rappeler, les panneaux de basket ont été changés. En fait, il y a eu une expertise et l'expert n'a rien cité sur l'état du terrain. Par contre, je le dis et je le répète devant tout le monde, ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas regarder, je suis d'accord, à faire quelque chose sur le parquet.

Monsieur le Président:

Point suivant. Effectivement, le président a évoqué Flers ou Cuincy, je ne sais plus où il y a un changement qui a été fait dans une technologie...

Monsieur Mascarte:

À la salle des sports de Flers en Escrebieux. Je voulais simplement préciser, étant donné que monsieur Ferez est le roi de la technique et de la maîtrise, que c'est bien de se fier à la parole, je dirais, d'enfants, mais réglementairement parlant, est-ce qu'on peut s'y fier ? Attention, je ne dénature pas les propos que monsieur Ferez a pu entendre de la part de certains joueurs. C'est vrai que de faire parler un joueur à l'extérieur, de toute façon, on ne le voit pas, on ne peut pas savoir ce qu'il dit. À l'occasion, il faut peut-être plus s'intéresser aux Wazierois qui jouent au club pour savoir ce qu'ils ont dit et ont pu dire. C'est tout ce que j'avais à dire. Point final.

Monsieur le Président:

Je crois que monsieur Ferez est suffisamment autour des terrains de sport de la ville pour avoir une bonne idée de ce qui se passe en écoutant les Wazierois, Monsieur Mascarte.

Monsieur Kahalerras:

Si je peux prendre la parole. Moi, j'ai joué au basket pendant 10 ans en régional, et je peux

vous dire que la salle de Waziers est très belle comparée à toutes les autres salles du secteur. Franchement, on n'a rien à redire pour ça.

Monsieur Mascarte:

Vous savez, je vais vous dire une chose aussi. On avait une très belle piscine. Pour les compétitions, on avait une très belle piscine.

(Inaudible)

Monsieur Kahalerras:

La salle Langevin avait été inaugurée quand ? Elle a combien d'années ? Une vingtaine d'années ? Une vingtaine d'années. D'accord. Et la piscine ? 60. Voilà.

Monsieur le Président:

Allez, on continue. Monsieur Ferenz, encore une question de sport sur les primes de classement.

Primes de classement

Monsieur Ferenz:

Sur les primes de classement, c'est un sujet qu'on regardera lors de la commission. Je vais regarder pour faire une proposition de date, soit fin octobre ou début novembre, sur le sujet.

Madame Parnetzki:

Excusez-moi, mais les primes de classement, c'est pour l'année qui vient de passer où ils sont montés en R1. Est-ce qu'on va payer ça en 2023 ? Non. Je croyais qu'ils allaient en payer cette année, en 2022.

Monsieur le Président:

Non, on s'engage à le passer au conseil municipal le 24 novembre. Il faut que ce soit acté là.

Madame Parnetzki:

D'accord.

Monsieur le Président:

(inaudible) sur le budget.

Madame Parnetzki:

Merci pour eux.

Bilan utilisation des chèques cadeaux

Monsieur le Président:

Ensuite, le bilan d'utilisation des chèques cadeaux, ça a été évoqué tout à l'heure. Je pense qu'on y a répondu suffisamment. Il y a eu des questions, donc je ne reviens pas là-dessus. Je redonne la parole, peut-être, à madame Margonelli pour les quatre dernières questions du groupe Agir pour Waziers.

Bilan des ALSH

Madame Margonelli:

Pour le bilan des ALSH et, en même temps, je répondrai partiellement, je vous le dis tout de suite, à la question du groupe des Engagés parce que le bilan complet n'est pas encore terminé. Il est en cours. Ce que je peux vous donner déjà ce sont les effectifs. 357 inscrits pour le Camp Charente), 40 inscriptions pour le séjour à Malbuisson, 21 enfants en juillet, 28 en

août. Parmi ces 28, il y avait six ados. Pour les centres sur Waziers, Duclos, 127 inscrits, Gambetta, 124, le centre ados, 37, le centre Gayant, 69. Pour les séjours participatifs qui auront lieu pendant les vacances d'octobre, à ce jour, 17 adolescents sont inscrits. Pour le reste, on est en train de finaliser. Je vous donnerai des informations par la suite. Pour le bilan de la rentrée scolaire... Oui, pardon.

Monsieur le Président:

Monsieur Bachiri, une remarque sur le premier bilan.

Monsieur Bachiri:

On a posé une question, en fait, nous, Engagés pour Waziers, et là vous répondez à Agir pour Waziers et en même temps à nous aussi.

Madame Margonelli:

Pardon, parce qu'il y a un bilan qui a été demandé, des ALSH de cet été.

Monsieur Bachiri:

Oui. Sauf que nous, notre question est beaucoup plus précise que ça, en fait.

Madame Margonelli:

Oui, mais vous aurez les réponses par la suite. Oui, je sais bien. Oui, points positifs, points négatifs. C'est bien ça ? "Présenter un bilan des ALSH de cet été. Points positifs, points négatifs". C'est bien ça ?

Monsieur Bachiri:

Si vous ne voulez pas en débattre ce soir, je n'ai pas de problème avec ça. On peut en débattre à part. Je voudrais juste qu'on me donne le degré d'information de ce qui s'est passé au mois d'août sur Malbuisson.

Madame Margonelli:

On finalise le bilan.

Monsieur Bachiri:

(inaudible)

Madame Margonelli:

Ben oui.

Monsieur Bachiri:

Ça ne fait pas partie d'un bilan.

Madame Margonelli:

Ça fait partie d'un bilan. Les points positifs et les points négatifs font partie d'un bilan.

Monsieur Bachiri:

(Inaudible). Ce n'est pas un top et un flop.

Madame Margonelli:

Ça, c'est votre opinion. Ce n'est pas la mienne, mais bon. Passons.

Monsieur Bachiri:

Attendez, j'ai posé une question, Madame Margonelli.

Madame Margonelli:

Je vous ai répondu. Je vous ai dit que le bilan n'était pas terminé, qu'on était en train de le finaliser, que vous auriez les informations par la suite. J'ai répondu.

Monsieur Bachiri:

D'accord. Du coup, on la reposera. À quel moment allez-vous nous envoyer ça ? Ces informations sont pour quand ?

Madame Margonelli:

Je n'en sais rien. C'est en cours.

Monsieur Bachiri:

On peut l'espérer en 2022 ?

Madame Margonelli:

Peut-être en 2024. Non, je plaisante.

Monsieur Bachiri:

Franchement, si vous avez ce ton de plaisanterie avec moi, j'aime bien jouer à ce jeu-là. Je vais y aller, moi.

Madame Margonelli:

Je ne joue pas. J'ai répondu à votre question.

Monsieur Bachiri:

Alors, ne me manquez pas de respect du coup, parce que là, c'est un manque de respect.

Madame Margonelli:

Je ne manque de respect à personne.

Monsieur Bachiri:

(Inaudible)

Madame Margonelli:

Ah non, pas du tout.

Monsieur Bachiri:

Depuis tout à l'heure, je vois une seule chose. Je ne vois qu'une seule chose. Il y a trois groupes, en fait, autour de cette table. Il y a Agir pour Waziers. Il y a Engagés pour Waziers et il y a les A peu près. Depuis tout à l'heure, vous n'êtes que dans l'à peu près.

Madame Margonelli:

C'est bien parce que je ne veux pas être dans l'à peu près que je vous dis que vous aurez le bilan par la suite.

Monsieur Bachiri:

J'ai juste posé une question, donnez-moi simplement le timing, puis les points.

Madame Margonelli:

Je ne vais pas vous donner un timing que je n'ai pas.

Madame Poulain:

À un moment donné, l'action est terminée. Quand on pose une question écrite dans les délais

que vous nous imposez, on est en droit d'attendre une réponse.

Madame Margonelli:

Je l'ai donné la réponse.

Madame Poulain:

Non, vous ne l'avez pas donnée.

Madame Margonelli:

Si, je l'ai donnée.

Madame Poulain:

Je pense qu'on n'attend pas un bilan de 40 pages. Je pense que ça ne prend pas énormément de temps. Normalement, quand on est dans une démarche qualitative, quand l'action est terminée, on fait le bilan.

Madame Margonelli:

On est en train de le faire, le bilan.

Madame Poulain:

J'espère qu'il sera bien fourni parce que si vous nous faites ça sur une demi-page.

Madame Margonelli:

Fourni, j'en sais rien. Qu'est-ce que vous entendez par bilan complet ?

Monsieur le Président:

Je pense que ça a été évoqué sur les dates, le bilan. Ce sont des choses qui se sont terminées il y a cinq ou six semaines. En interne, on n'a pas encore refait le bilan complet avec les animateurs, ni avec les directeurs. Tant que ce bilan-là n'est pas fait, on ne va pas vous le communiquer tant qu'on n'a pas bouclé les choses. Là, (inaudible), vous avez des questions précises, Monsieur Bachiri aussi, n'hésitez pas à envoyer à madame Margonelli, vous avez son adresse, des questions précises sur les choses. Un bilan, ça peut être financier, ça peut être sur l'organisation, des choses comme ça. Sur les points sur lesquels vous voudrez revenir, on en tiendra compte.

Monsieur Bachiri:

(Inaudible)

Monsieur le Président:

OK.

Madame Margonelli:

Pour le bilan de la rentrée scolaire. Bilan complet. Déjà, la rentrée scolaire, ça fait un mois et demi à peu près. C'est un peu tôt pour donner un bilan. Qu'est-ce qu'on veut savoir ? Je ne sais pas. Je vais vous donner déjà les effectifs parce que c'est une information que j'ai, et qui est précise. Gambetta, 274 élèves. Guironnet, 179. Copernic, 143. Duclos, 153. Joliot-Curie, 121, et Chopin, 113. Ce qui fait qu'il y a 983 élèves dans nos écoles, sur la ville. Un bilan, au 6 octobre, d'une rentrée qui s'est déroulée le 1^{er} septembre, je trouve que c'est un peu court. Je ne l'ai pas, mais vous en aurez un. Par contre, j'aimerais avoir plus de précisions parce que je ne sais pas ce qu'on met derrière un bilan complet. Qu'est-ce que vous voulez savoir ? Je vous demanderai juste de me préciser les informations que vous voulez obtenir.

Monsieur Michon:
(Inaudible) le questionnaire complet.

Madame Parnetzki:
Excusez-moi.

Monsieur le Président:
Allez-y, Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki:
Si on avait des commissions où on peut en discuter, on ne poserait peut-être pas ce genre de questions. On ne fait pas de commissions, donc on est obligés de vous poser des questions.

Madame Margonelli:
Ça ne me gêne pas les questions, Madame Parnetzki. Je dis juste que c'est trop court. Les enfants, ça ne fait qu'un mois et demi qu'ils sont rentrés à l'école. Faire un bilan au bout d'un mois et demi et, en plus, je fais un conseil d'enseignement dans les jours à venir. Je vais avoir un retour du directeur d'école.

Madame Parnetzki:
On a votre réponse. Vous nous donnez une réponse. On accepte votre réponse.

Madame Margonelli:
Je peux continuer ?

Le bilan des petits déjeuners, c'est pareil. Je vais vous dire que toutes les classes participent au dispositif qui a été commencé en janvier 2022. Les petits déjeuners se font tous les jours, toutes les écoles participent, tous les enfants, toutes les classes. Le petit déjeuner consiste en un produit laitier, un produit céréalier, un fruit frais ou un jus de fruits, et de l'eau à volonté, bien entendu. Chaque école passe sa commande pour la semaine. Les denrées sont livrées directement dans les écoles. Après, chaque école gère la façon de donner le petit déjeuner.

Monsieur le Président:
Monsieur Michon.

Monsieur Michon:
Sur cette question, j'avais déjà posé la question auparavant, puisque c'est un problème sur lequel, avec Brigitte, on s'était pas mal penchés. Les petits déjeuners ont lieu durant le temps scolaire. Vous êtes sûre de ce que vous dites ?

Madame Margonelli:
Oui, c'est sur le temps scolaire.

Monsieur Michon:
Non.

Madame Margonelli:
Si.

Monsieur Michon:
Non, non.

Madame Margonelli:
C'est sur le temps scolaire.

Monsieur Michon:
Non. Pour avoir le petit déjeuner, il faut arriver avant l'heure parce qu'au moment où la classe doit commencer, on ne sert plus de petit déjeuner.

Madame Margonelli:
Les petits déjeuners sont sur le temps scolaire. D'abord, c'est un dispositif Éducation nationale, et autour des petits déjeuners, il y a des projets pédagogiques. Je ne peux pas vous donner les projets pédagogiques parce que chaque école gère le dispositif à sa façon.

Monsieur Michon:
Je vous dis ce qu'on m'a dit. C'est encore certainement quelques parents d'élèves qui ne sont pas contents. Certainement, certainement ! On m'a bien dit qu'un enfant qui arrivait juste à l'heure, pour l'heure de la classe, n'avait pas la possibilité d'avoir un petit déjeuner parce que la classe commençait à l'heure.

Monsieur le Président:
Pour ne pas stigmatiser la classe et l'école, vous nous direz de quelle classe il s'agit pour qu'on ait un peu d'explications là-bas.

Monsieur Michon:
Oui.

Madame Margonelli:
En tout cas, je vous dis comment, moi, je fonctionne, quand mes élèves arrivent en classe, ils ont le petit déjeuner en arrivant à l'école. C'est ce qu'on nous a demandé de faire pour que les enfants ne mangent pas trop près de l'heure du repas. L'Éducation nationale conseille de faire les petits déjeuners quand les enfants arrivent à l'école. Je peux vous dire que, dans mon école, les enfants prennent le petit déjeuner sur le temps scolaire.

Monsieur Michon:
En maternelle.

Madame Margonelli:
Oui.

Monsieur Michon:
Ça ne se passe pas comme ça en primaire.

Madame Margonelli:
Ma collègue de Copernic m'a dit qu'elle faisait sur le temps scolaire aussi, en arrivant à l'école. Si vraiment dans certaines écoles, ça ne se fait pas comme ça, je vais faire un point. Je vais faire un point au conseil d'enseignement pour savoir comment ça se passe dans toutes les écoles. Vous voulez savoir comment ça se passe dans les écoles.

(Inaudible)

Madame Margonelli:
Vous voulez savoir comment ça se déroule ? C'est ça, le bilan.

(Inaudible)

Madame Margonelli:

Mais ils ne peuvent pas arriver avant, ils arrivent à l'heure de l'école.

(inaudible)

Monsieur le Président:

S'il vous plaît, Madame, mettez votre micro, sinon ça ne sera pas au PV. On vous entend, mais ça ne sera pas au PV.

Madame ...

Vous comprenez ?

Monsieur le Président:

Oui. On a un conseil d'enseignement dans quelques jours.

Madame Margonelli:

On va faire le point. J'ai bien compris. Les enfants ne peuvent pas arriver 10 minutes avant. Ils arrivent à l'ouverture des portes et à partir du moment où ils passent la porte de l'école, ils sont sur le temps scolaire.

Monsieur Michon:

Non, non, c'est...

Madame Margonelli:

Écoutez.

Monsieur Michon:

On ne se comprend pas bien. On ne se comprend pas bien.

Madame Margonelli:

Alors, je n'ai pas compris, non.

Monsieur Michon:

Le temps scolaire. Par exemple, si la classe commence à 8 h 20, s'ils arrivent à 8 h 19, ils n'ont pas de petit déjeuner puisqu'on commence tout de suite la classe. S'ils arrivent 10 minutes après (inaudible).

Madame Margonelli:

J'en parlerai avec mes collègues. Je verrai avec eux comment ils fonctionnent.

Là, je n'ai pas l'information. Moi, je n'ai pas eu de retour de parents et je n'ai pas eu de retour de mes collègues, de retour négatif, ou de mauvais fonctionnement. Je me renseignerai.

Pour la garderie périscolaire

Madame Margonelli:

J'enchaîne, excuse-moi. 83 enfants sont inscrits à ce jour à la garderie. Trois à Chopin. Quatre à Copernic. Six à Joliot-Curie. Huit à Guironnet. 21 à Duclos et 41 à Gambetta. Au mois de septembre, il y a eu au moins 50 enfants différents qui sont venus au moins une fois. 22, le matin, 32, le soir et 11, matin et soir. Depuis octobre, cinq nouveaux enfants, soit un pourcentage de 67 % des inscrits. Pour le bus, il y a un parcours qui a été élaboré. Le bus transporte les enfants de La Marchette et puis les enfants de la garderie. Il dépose les enfants dans chaque groupe scolaire. Il finit à Notre-Dame. Il y a un enfant qui vient de l'école Chopin à

la garderie, matin et soir, jusqu'à décembre minimum. Pour Copernic, deux enfants de la même famille sont venus deux fois le matin, la seconde semaine après la rentrée. Depuis, ils ne sont plus revenus. Pour l'instant sur Notre-Dame, il n'y a qu'un élève de l'école Chopin. Pour Joliot-Curie, trois enfants sont déjà venus. Deux parmi eux viennent régulièrement le soir. Pour Guironnet, quatre enfants sont déjà venus, dont deux qui viennent régulièrement le matin et le soir.

Monsieur Michon:

Il y a une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Combien d'extérieurs ?

Madame Margonelli:

Je n'ai pas le nombre des extérieurs.

Monsieur le Président:

A priori, c'est qu'il n'y en a pas. Je n'en ai pas entendu parler.

Madame Margonelli:

Sur le tableau qui m'est parvenu, ce n'était pas indiqué. On n'avait pas précisé les extérieurs.

Monsieur le Président:

On vérifiera, mais je ne pense pas qu'il y en ait.

Monsieur Michon:

Vérifiez.

Monsieur le Président:

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

Je peux vous donner une information si vous voulez, en off. Je vous annonce que, ce soir, le club de natation n'a pas pu s'entraîner. La piscine d'Auby était indisponible pour eux. Je vous le dis au passage.

Monsieur le Président:

Voilà sur les différentes questions du groupe Agir pour Waziers. On a pu consacrer pas mal de temps à ces questions. Nous avons ensuite les questions d'Engagés pour Waziers, si on peut les mettre à l'écran. Du coup, sur la question une, il y a deux points. L'un a déjà été répondu. Sur le deuxième, je vais vous répondre. Justement, vous venez de parler de la natation, pareil, on est à deux semaines et demie de fonctionnement. Il est tôt pour vous faire un retour là-dessus. Mais il sera fait puisqu'il y a la commission Avenir de la piscine qui travaille sur le bâtiment qui est, ici, allée Georges Larue à Waziers. Évidemment, on va suivre ça. Il y a la commission d'entente qui va se réunir. On fera des retours. Vous avez sans doute vu des parents discuter avec eux. Il n'y a pas de choses très compliquées, des ajustements de départs. On fera le bilan quand on sera prêt.

Monsieur le Président:

Madame Poulain.

Madame Poulain:

Du coup, je note que le bilan des ALSH, vous n'y avez pas répondu. Il sera présenté plus tard. Donc, on l'attend au prochain conseil municipal. Sur l'organisation pour la piscine pour les scolaires, pouvez-vous compléter, s'il vous plaît, par les plannings des écoles et l'organisation qui est mise en place ? C'est-à-dire temps de trajet, temps d'habillage/déshabillage, temps dans l'eau, et nous faire le détail sur l'année ?

Madame Margonelli:

J'entends bien, mais temps d'habillage et de déshabillage, ça dépend de l'âge des enfants. Ce n'est pas la même chose en maternelle qu'en primaire.

Madame Poulain:

Je pense que vous savez l'évaluer.

Madame Margonelli:

Je ne sais pas, non. Je peux le dire en maternelle. Après, en primaire, je ne sais pas trop.

Madame Poulain:

Vous pouvez vous rapprocher des collègues pour demander.

Madame Margonelli:

Tout à fait, mais de toute façon, un point sera fait.

Madame Poulain:

Parce qu'un bilan (inaudible) un grand bilan.

Madame Margonelli:

La première période s'arrête le 11 décembre. On va laisser les choses bien s'installer. On fera un retour à ce moment-là.

Monsieur le Président:

Là-dessus, le conseil municipal se prononce sur des délibérations, des grands principes. Je suis à chaque fois dérangé dans vos demandes, Madame Poulain, parce que vous êtes en train de toujours supposer que le personnel ne fait pas bien son travail. Vous voulez rentrer dans le détail de chaque chose. Alors que sur ce genre de choses, eh bien, on tente quelque chose les premiers jours, on réajuste après et on peut se laisser la liberté avec les agents, avec les élus municipaux majoritaires qui travaillent au quotidien, les adjoints qui sont là toute la journée avec les agents, pour faire des choses. Ce n'est pas en conseil municipal (inaudible).

Madame Poulain:

En quoi ma question a à voir avec le personnel municipal ?

Monsieur le Président:

Mais si, parce que vous dites...

Madame Poulain:

Non, non. Il n'y en a pas.

Monsieur le Président:

Mais si.

Madame Poulain:

Vous le verrez quand on aura l'échange, quand vous présenterez le bilan ce sur quoi je voulais en venir. Mais je ne parle pas du personnel.

Monsieur le Président:

Si vous en veniez tout de suite là où vous voulez en venir, on gagnerait du temps.

Madame Poulain:

C'est à vous de faire votre bilan. Ce n'est pas à nous.

Monsieur le Président:

Question pour Monsieur Ferez, sur les jeunes.

Monsieur Ferez:

Oui.

(Inaudible)

Monsieur le Président:

Monsieur Michon, sur le point précédent, c'était une question d'Engagés pour Waziers.

Monsieur Michon:

Sur la piscine. Pour compléter les informations, vous savez que le club de natation jeunes a perdu 50 % de ses effectifs. En ce qui concerne les adultes, ils auront une limite de nombre, par séance, de 25, on nous a dit. Je le donne parce que, comme vous avez écrit qu'il n'y aurait pas de problème, tout était pareil, etc., non. Ce n'est pas tout à fait la vérité. Vous voyez, des bilans, nous, on peut en faire. On se renseigne et on regarde comment ça va. Il y a quand même un certain nombre de choses qu'on peut faire.

Monsieur le Président:

Les inscriptions, vous savez comment ça se passe. Au mois de septembre et début octobre, il y a encore des changements. Je n'ai pas une perte de 50 % comme vous l'indiquez sur la natation jeunes. On verra dans les prochains jours comment ça se passe.

(Inaudible)

Oui. Du coup, Sébastien, vas-y.

Monsieur Ferez:

Oui. Concernant, justement, **les jeunes Wazierois qui ne peuvent pas pratiquer le football, en tout cas, au niveau de l'U.S Mineurs**, il a été regardé quelle serait la possibilité de pouvoir les accueillir. Dans un premier temps, il y aurait deux groupes. Un premier groupe des 4/5 ans, puis un deuxième groupe qui serait, il faut que je retrouve, excusez-moi, et un groupe de 6/7 ans qui serait sur le même créneau du mercredi après-midi, qui serait encadré par un ETAPS, spécifiquement, et qui ne serait pas dédié à la compétition, mais en tout cas, pour la pratique du football. Pour les enfants plus âgés, on regarde la possibilité de mettre en place, justement, avec un ETAPS en tous cas, pour pouvoir aussi les accueillir. Ça fait un nombre quand même conséquent. En plus, il faut savoir que l'U.S. Mineurs a eu, aujourd'hui, des équipes supplémentaires, et ils sont en manque d'encadrants. Ce qui fait aussi un taux d'occupation des terrains très important et, à un moment donné, on va arriver à saturation de l'utilisation convenable des terrains. À savoir qu'il n'y a pas que l'U.S. Mineurs qui est aussi dans cette problématique. Tant mieux quelque part, ça veut dire que le club et la pratique du football, en tout cas sur la commune de Waziers, est connue et reconnue. Mais on a aussi le basket. Il faut savoir qu'au basket, il y a énormément de nouveaux arrivants qui ont frappé à leur porte. Là aussi, ils ont des difficultés à pouvoir avoir des coachs, et ils ont des créations d'équipes supplémentaires. En tout cas, pour la question qui concerne l'U.S. Mineurs, le football, il y a une piste sérieuse qu'on va mettre en place sur ces deux groupes d'enfants. On regarde, par la suite, pour les plus de sept ans.

Monsieur le Président:

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri:

En fait, la question qui a été posée est plus précise que ça. Je ne sais pas, c'est bon ou pas ? Je peux ou pas ? On m'entend ?

Monsieur le Président:

C'est pour que le public vous entende, apparemment, mais du coup ça fait un écho.

Monsieur Bachiri:

Il ne marche pas le mien. Là, c'est mieux ? On m'entend ou pas ? Moi, je m'entends, mais à mon avis... Là, c'est mieux, là. Merci, Monsieur. En fait, la question qui est posée, vous avez expliqué, Monsieur Ferenz, sur les enfants et une partie de personnes, mais ce n'est pas nouveau, la question. Vous avez eu des parents qui vous ont sollicité directement. Moi, la question qui me pose problème, aujourd'hui, trois terrains de football, ce n'est quand même pas rien, que des enfants Waziérois ne puissent pas jouer dans leur propre ville où il y a trois terrains de football. Je vais prendre un exemple très concret. Waziers est reconnu, je l'ai toujours dit, et je maintiens le fait qu'on est pilote sur le football jeunes. On sait faire et personne ne sait mieux faire que nous. Ça, je le maintiens. Sauf que les installations waziéroises sont quand même supportées par les impôts des Waziérois. Quand j'ai un entraîneur qui arrive avec neuf joueurs de sa ville, qu'il balaye toute l'équipe et que tous les enfants waziérois ne jouent plus, moi, ça me pose problème. Ça, ça me pose problème. Ce n'est pas acceptable. On a rayé une équipe pour la remplacer avec des joueurs de l'extérieur. Je veux juste qu'on me motive. Pourquoi a-t-on fait ça ? Pourquoi a-t-on laissé faire ça ? Si c'est un problème de niveau, ce qui peut s'entendre, Waziers joue en ligue, je n'ai pas de problème avec ça. Je vous l'avais dit à l'époque, quand on était ensemble, on a suffisamment d'ETAPS pour pouvoir faire un sport de loisir, et un sport de compétition et de niveau. On doit quand même se retrouver avec des enfants qui doivent, puissent participer et faire leur football. D'accord ? Ce qui vient de se passer, là, ce n'est pas acceptable, et ce n'est pas normal. Moi, je veux qu'on me réponde : "C'est OK". Vous avez dit vous-même, dans votre propos, qu'on a un problème d'entraîneurs, de coachs. Oui, mais ça n'explique pas tout. Ça ne justifie pas tout. Ce n'est pas parce qu'on récupère un coach avec 10 joueurs qu'on balaye l'équipe. Je veux simplement qu'on me réponde précisément. Après, sur la partie footballistique, sur les enfants qui ont un niveau inférieur aux autres, c'est une question que j'ai toujours eue. C'est la logique qui ne m'a jamais bougé, même quand on était dans l'opposition, à l'époque, avec monsieur Michon. Je n'admettais pas que nos enfants puissent être mis de côté. S'il y a bien une ville qui ne peut pas se le permettre, c'est nous, parce qu'on a quand même trois terrains. Ce public qui est écarté me pose problème.

Monsieur Ferenz:

J'ai très bien compris cette question-là. La première réponse, c'est justement au travers des enfants qui n'ont pas été pris par leur niveau. Ils doivent être acceptés pour pouvoir jouer. On est bien d'accord. On doit pouvoir être dans la capacité de les mettre à contribution pour pouvoir jouer au foot. Ce qui a été proposé, c'est de faire ces deux groupes-là, un groupe de 4/5 ans et de 6 à 7 ans. Ils vont être pris et ils joueront sans faire de compétition. C'est un ETAPS qui va s'en charger. Après, sur ce que vous venez d'évoquer, il faut que l'on regarde quel est le droit d'ingérence au niveau d'une association que l'on peut avoir pour demander des explications sur le pourquoi de changement de personnes et de balayer, comme ce qui a été dit, ou mis de côté des Wazierois. Aujourd'hui, j'avoue, je ne sais pas jusqu'où on est capable de pouvoir aller dans ce droit d'ingérence. On peut demander des explications, ça s'entend totalement. Mais est-ce que l'on est en droit et en devoir, et là, je me retourne vers notre ancienne adjointe aux sports ? Est-ce qu'on est capable, est-ce qu'on a le droit d'aller jusqu'à ce droit d'ingérence et d'imposer ?

Madame Parnetzki:

Je vais répondre parce qu'on m'avait déjà posé la question. J'ai déjà eu le problème, j'ai été voir les éducateurs. On n'a pas à se mêler de la vie du club, normalement, pour moi. On a le droit de vérifier les comptes parce que nous donnons une subvention. Mais chaque club, si on commence a... On n'est pas le président de tous les clubs. Mais c'est vrai que c'est embêtant que nos propres clubs ne prennent pas nos petits wazierois. Il faudrait donc avoir une petite... surtout qu'on a une école de foot. Il y a nos éducateurs sportifs de la ville qui travaillent le mercredi. C'est vrai que pour les adultes, les grands, les niveaux supérieurs... On a fait travailler exprès les éducateurs sportifs pour pouvoir rendre les petits wazierois à plus de wazierois.

Monsieur Bachiri:

En fait, c'est exactement ce que j'allais dire. Il ne faut juste pas oublier l'histoire de nos éducateurs sportifs, pourquoi ils sont mis à cet endroit-là. En fait, il n'y a pas d'ingérence dans ce qu'on fait. Ce n'est pas de l'ingérence. On n'est pas en train de rentrer dans le principe du club en lui demandant et en imposant. On pose juste une question. Pourquoi a-t-on une équipe rayée de la carte ? Une équipe, on parle quand même de 12 joueurs. Pourquoi laisse-t-on jouer ces enfants-là en août et en septembre on leur dit : "On ne vous garde pas" ? Ça interpelle. Ça pose problème. Et surtout, ce sont nos Wazierois. Je vous invite tout simplement à regarder dans quelle ville on est aujourd'hui, où on débat et de quoi on débat. Les subventions qu'on verse aux associations, on les verse. Il faut les verser. Il faut continuer à les verser. La seule question qui se pose pour les élus que nous sommes, c'est comment on peut avoir autant d'égards ? Après, le football, je le maîtrise un peu, je vous assure que quand vous regardez le nombre de joueurs de Waziers qui joue dans les autres clubs du Douaisis, il y a des moments, dans les clubs du Douaisis, on retrouve cinq/six wazierois dans l'équipe voisine. Ils ont un niveau. Les parents peuvent les accompagner et tant mieux. Sauf que le public dont je vous parle, c'est du public... Alors, ne me faites pas la réponse que le bus est gratuit, s'il vous plaît. Ça ne marche pas pour tout. Quand on a sept/huit ans, quand on a 10 ans, quand on a 11 ans et qu'on ne joue pas dans sa propre ville, est-ce que si, dans l'esprit, c'était ton fils qui était mis de côté, tu l'accepterais ? On ne l'accepterait pas. Je ne parle pas de l'U.S. Mineurs. Aujourd'hui, ils sont reconnus sur le terrain. Sauf que là, on met des employés de la ville à cet endroit-là. Là, pour le coup, c'est quand même l'argent du contribuable. On est en droit, à ce moment-là, de le dire — ce n'est pas de l'ingérence, ce sont nos employés de la ville —, on peut quand même rediriger. L'idée de départ qui était posée, c'est qu'on s'occupe aussi d'un public. Ce n'est pas de l'ingérence que de demander à l'U.S. Mineurs comment on peut faire pour ces enfants-là. Puis, après l'U.S. Mineurs, comment on répond à tous les parents. Je sais que vous en avez eu au téléphone aussi. Qu'est-ce qu'on répond à ces gens-là ? Qu'est-ce qu'on leur répond ? Je ne dis pas que si j'étais à votre place, j'aurais la réponse. Il y a une certitude, c'est que j'aurais organisé, j'aurais pris tous les parents, l'éducateur du club, le président du club, en disant : "Quelle est la problématique à cet endroit-là ? Pour ceux que vous avez cités dans la tranche d'âge la plus jeune, parce que pour ceux qu'on a balayés du jour au lendemain, on ne change pas une règle à la mi-temps d'un match. Ça, par contre, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas fair-play pour rester gentil dans le propos." À la veille, on peut discuter de tout ça, la Coupe du monde va arriver dans un mois. Tout le monde voudra jouer. Nos enfants, où va-t-on les mettre ? Dans les parcs qui sont fermés ? À la piscine ? Ils vont couler. Blague à part. C'est à ça que je veux qu'on réponde. Ne m'apportez pas de réponse ce soir. Vous n'en avez pas. Dites-moi simplement qu'on va regarder avec le club. On va regarder les parents qui sont touchés, les familles concernées.

(Inaudible)

Monsieur Ferez:

On a déjà une partie de réponse puisqu'on va créer deux groupes. J'entends bien cette problématique. Je l'ai entendue. Il n'y a pas de souci.

Monsieur le Président:

De toute façon, on ne va pas trouver de solution, là. Effectivement, si je trouvais une solution. Je reçois beaucoup de parents qui me disent : "Je paye mes impôts à Waziers. Pourquoi mon enfant ne joue pas" ? J'ai pu en discuter, j'en vois dans le public avec les dirigeants du club. C'est difficile de trouver le bon compromis entre l'ingérence et forcer les choses. On a nos éducateurs sportifs. En ce moment, c'est la rentrée et les gens s'inscrivent. C'est à ce moment-là que ça revient. L'an dernier, c'était pareil. Il faut qu'on travaille sur les différentes pistes qui ont été évoquées. On a la convention, je le dis clairement, parce que le club est là aussi, dans le public, qui doit être renouvelée bientôt. Il faut peut-être, dans la convention, imposer des choses, se mettre d'accord sur des règles pour qu'il y ait des explications, que ça passe mieux, que ce soit compris aussi par les parents, et qu'il y ait un effort de chacun qui soit fait. On ne va pas régler ça autour de cette table, ici.

Monsieur Bachiri:

Ce n'est pas ça.

Monsieur le Président:

On va arrêter là-dessus. Il faudrait que les gens soient autour de la même table.

Monsieur Bachiri:

Il y a quelque chose qu'il faut quand même que vous ayez en tête, c'est que les clubs voisins appliquent des règles. Ce sont d'abord nos enfants. Vous voyez ? Si les gens ne jouent plus le jeu, finalement, on a d'abord à protéger nos enfants quand même. C'est d'abord à eux à qui on le doit quand même. S'il y a un niveau footballistique qui n'est pas terrible, on a la chance d'avoir deux terrains synthétiques au sein (des choses). Vous avez expliqué tout à l'heure, Monsieur Ferenz, sur les tranches d'âge, les 5/7ans et les 7/9 ans, ce n'est pas ce public-là dont je vous parlais. Ce sont ceux qui font les plateaux tous les samedis, et ça concerne les U11, U13. Il y a des parents qui nous ont dit, je pense qu'on a les mêmes parents : "Moi, je m'en fous que mon fils ne joue pas le samedi. Je veux qu'il s'entraîne à la semaine, qu'il puisse au moins courir avec ses copains." C'est tout ce qu'ils vous ont demandé. Ils ne vous ont pas demandé de décrocher la lune.

Monsieur le Président:

La question trois, vous reposez **la question des défibrillateurs** à laquelle j'ai répondu. Certes, Monsieur Zaïr, vous n'étiez pas là quand j'ai répondu. J'ai relu la question, j'ai relu ma réponse et je n'ai rien à rajouter là-dessus.

Monsieur Zaïr:

Justement, j'ai lu votre réponse et quand je vois que vous nous dites : "Aucun défibrillateur n'a été déposé" et en fin de compte, les défibrillateurs étaient tous en place. C'est là où je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne sais pas qui ment. Honnêtement, j'ai eu la réponse. Par exemple, au centre social, le défibrillateur n'était pas en place et il n'y a pas qu'au centre social, attention. Quand vous dites : "Tous les défibrillateurs sont en place", il y en a un des deux qui ment. Le problème, il est là. Derrière, vous dites : "Vous avez commandé..." attention, il faut être clair dans votre réponse. Vous avez dit : "On les a reçus récemment." Dans le budget, vous les aviez commandés en 2021, donc récemment. C'était quand "récemment" ? Du coup, vous avez eu des défibrillateurs en avril 2021, que vous avez posés. Quand je lis la réponse, j'ai l'impression que vous les avez reçus au mois d'avril de l'année dernière, que vous avez posé, que vous avez démonté. Vous les avez remplacés par les anciens. Honnêtement, la réponse n'est pas claire. Elle n'est pas claire.

Monsieur le Président:

Pour moi, elle est parfaitement claire. Page 42, vous n'avez pas dit que j'ai expliqué qu'on avait redispatché, et vous n'avez pas dit qu'on avait eu une reprise pour des nouveaux qui ont été d'ailleurs posés ces derniers jours. Je n'ai rien à rajouter là-dessus.

Monsieur Zaïr:

OK.

Monsieur le Président:

On en reparlera si vous voulez dans l'administration compétente....

Monsieur Zaïr:

Là, ce que vous dites, c'est que les défibrillateurs étaient présents ?

Monsieur le Président:

Vous pouvez écrire au Sous-préfet.

Monsieur Zaïr:

Non. Écoutez. Là, les défibrillateurs étaient présents. Même les anciens doivent toujours être en place.

Monsieur le Président:

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Vous relirez ce que j'ai expliqué.

Madame Poulain:

Il y a quand même une question qui est restée sans réponse. Y a-t-il eu des jours ou des bâtiments publics sont restés sans défibrillateur ? Et pourquoi ? Vous n'avez pas répondu à ça.

Monsieur le Président:

Mais si. J'ai dit qu'on faisait une vérification sur la maintenance et que les autres avaient été redispatchés pour être dans les règles, c'est-à-dire à moins de cinq minutes.

Madame Poulain:

Vous confirmez qu'il y a eu des jours où il y avait des bâtiments publics sans défibrillateur ?

Monsieur le Président:

Oui, mais on était dans le respect des règles avec des défibrillateurs qui étaient à moins de cinq minutes des bâtiments concernés. Tout à fait.

Monsieur le Président:

J'avais un point également sur l'énergie. Je ne sais pas si monsieur Moreaux peut donner un petit explicatif sur un point très concret. Il n'y a pas de délibération à prendre là-dessus contrairement à certaines villes qui coupent complètement l'éclairage la nuit entre certains horaires. Nous, on va probablement opter, donc il n'y a pas besoin de délibération, mais on voulait informer le conseil municipal et la presse sur un sujet. Je laisse monsieur Moreaux expliquer.

Monsieur Zaïr:

(Inaudible)

Tout ce que je voudrais, c'est qu'on (inaudible) aussi les factures, et les bordereaux de livraison. J'ai vraiment envie de savoir si c'est bien arrivé en 2021, si ça a été dispatché en 2022. Ces

documents-là, j'aimerais bien les avoir.

Monsieur le Président:

Vous demanderez à les avoir au sous-préfet, comme vous savez bien le faire.

Monsieur Zaïr:

Non, pas au sous-préfet, à vous ! On vous le demande à vous quand même !

Monsieur le Président:

Je n'ai pas à vous les donner.

Monsieur Zaïr:

Je ne sais pas moi, je paye des impôts, je veux quand même savoir ! Ça veut dire quoi, ça ?

Madame Poulain:

Si, si. Réglementairement, vous avez à nous donner les factures. Ce sont des documents communicables à n'importe quel administré, d'ailleurs, pas aux conseillers municipaux.

Monsieur Zaïr:

Alors, je ne peux pas les récupérer ces documents-là ? Ça veut dire quoi, ça ?

Monsieur le Président:

Vous aurez le grand livre, vous pourrez le regarder.

Monsieur Zaïr:

OK, d'accord. Très bien.

Monsieur Moreaux:

En raison de la crise de l'énergie, nous y travaillons beaucoup. Nous avons reçu le commercial d'ENGIE Gaz, il y a trois jours. Nous avons reçu SATELEC ce matin pour travailler pour réduire les éclairages. Tout est en cours. Nous recevrons ENGIE Électricité la semaine prochaine pour savoir ce qui nous attend par rapport à toutes les augmentations. Nous sommes allés à un congrès de piscine, il n'y a pas si longtemps. D'ailleurs, vous étiez présente, Madame Poulain. On a vu ENGIE qui nous disait, par exemple, pour Arras : "Le contrat se finit en fin d'année pour la ville d'Arras et sera multiplié par 10." Vous vous rendez compte que c'est...

Madame Poulain:

(Inaudible)

Monsieur Moreaux:

Pardon ?

Madame Poulain:

(Inaudible)

Monsieur Moreaux:

Oui, mais permettez que je continue, Madame Poulain. Ce serait bien. Merci.. Résultat la semaine prochaine, on a vu le commercial d'ENGIE Électricité. Il faut s'attendre à d'énormes factures. Tout est en train d'être mis en place pour savoir à quoi nous nous attendons avec, en fin d'année, le contrat EDF qui s'arrête. Il sera de nouveau, comment on pourrait dire...

(Inaudible)

Voilà, pour le marché. Concernant le gaz, par exemple, il faut s'attendre à ce que, pour nous, ça soit multiplié par quatre sauf que, depuis trois ans, puisque le contrat se termine l'année prochaine, ça a augmenté. Logiquement, c'est une approximation, ça sera pour le gaz multiplié par deux. On va tomber sur des sommes quand même conséquentes. On aura absolument tous les résultats la semaine prochaine. Je le dis bien, c'est ce que disent nos fournisseurs, que ce soit EDF, Eni, ou quoi que ce soit, ce sont des approximations. Mais au moins, on saura. Nous y travaillons et on aura plus de résultats la semaine prochaine.

Monsieur le Président:

Je vais dire quelque chose avant de vous laisser la parole, Madame Poulain et Monsieur Mascarte. Deux/trois choses complémentaires. Vous parliez tout à l'heure, ça permet de revenir sur la réunion du 13 juin où on avait, en dehors d'un conseil municipal, fait une commission des finances, pour reparler un peu du sujet des commissions. À l'époque, il y avait un document. On vous avait dit aussi que la revalorisation ne serait qu'en octobre. Aujourd'hui, 6 octobre, on n'a pas encore l'information réelle à quelle sauce on va être cuisinés là-dessus dans les prochains mois, tout au moins. C'est une première chose. La deuxième, c'est sur l'éclairage. Du coup, on a 1 200 points lumineux, si je ne dis pas de bêtise.

Monsieur Moreaux:

C'est exact.

Monsieur le Président:

Si tu peux couper le micro, du coup, je vais continuer. 200 qui sont déjà en LED par le marché de renouvellement depuis un petit moment. Ce n'est pas encore beaucoup 200. Ces 200 LED consomment très peu d'électricité. Ils sont à 250 watts le début de soirée et le début de matinée. La nuit, ils baissent à 70 watts pour consommer un petit peu moins. C'est vraiment une consommation très faible. Il y a des villes, je vous le disais tout à l'heure, qui coupent tout. Là, on va probablement couper un candélabre sur deux dans des endroits où ça ne pose pas de souci pour la sécurité. On ne souhaite pas mettre toute la ville dans le noir. On ne souhaite, bien sûr, pas couper des quartiers complets et pas d'autres. On aurait pu, par exemple, dire : "On arrête le pont des Houillères puisqu'il n'y a que des voitures qui passent, avec les phares, c'est un peu comme sur l'autoroute." Mais sur le pont des Houillères, en l'occurrence, c'est de la LED, donc ce n'est pas très utile. Ça, c'est un deuxième aspect. Le troisième, c'est qu'on a déjà demandé des efforts au personnel, aux clubs sportifs pour les installations de bâtiments. La fréquentation va encore faire passer le message de bonnes pratiques, d'utiliser des salles plus petites quand on peut, de faire en sorte que l'utilisation soit... alors ça va être moins agréable. Je le sens déjà sur des clubs sportifs, sur des salles à 14 degrés, mais c'est ce qui est imposé, et c'est ce qui est demandé. On est vraiment dans une logique où il faut qu'on fasse attention à ça, d'essayer de faire respecter au maximum, même si on fera très attention puisque nos salles de sport sont aussi utilisées par les scolaires la journée. Là, ce n'est pas la même chose. Il faut que les scolaires soient accueillis dans de bonnes conditions pour ne pas prendre froid. Madame Poulain puis Monsieur Mascarte.

Madame Poulain:

Du coup, je vais reprendre la suite de mon propos de tout à l'heure puisque vous m'avez coupée. Vous voyez, finalement, on y revient. Du coup, sur l'éclairage LED, il reste encore 1 000 lampes à changer. Comment est-ce que c'est prévu et à quelle vitesse ? Il y a aussi une autre proposition à faire, je ne sais pas si on en a sur la ville, c'est d'avoir un dispositif de pilotage de l'éclairage qui permet de sectoriser, éventuellement, et de baisser les intensités en fonction de l'heure. Ça permet de contrôler aussi, d'avoir la main mise là-dessus. D'ailleurs, si vous ne connaissez pas, je vous donne l'info. Il y a un sous-programme qui s'appelle Lum'ACTE, qui finance à 50 % les projets de dispositifs de pilotage. Il y a des conditions, bien sûr, notamment de constituer un groupement de villes. Je pense que vous savez bien faire maintenant. Vous irez taper à la porte d'Auby, sans doute. Sur les bâtiments administratifs, je

rejoins ce que je disais à monsieur Michon tout à l'heure, avec l'ouverture du pôle Sports, on va ouvrir un nouveau bâtiment administratif alors qu'on devrait, aujourd'hui, être sur la réduction des volumes à chauffer. Je pense qu'il faut plutôt réfléchir à comment on peut réorganiser le travail et, pourquoi pas, développer plus le télétravail ou mutualiser des bureaux. Je ne sais pas, je lance des pistes. Surtout, dans ce plan en gestion budgétaire que je voulais développer tout à l'heure, j'aurais aussi revu les investissements. Par exemple, vous avez maintenu coûte que coûte l'investissement place Bordeu qu'il faudrait peut-être remettre dans la rénovation énergétique. Est-ce que vous avez un plan de rénovation énergétique des bâtiments, puisque vous l'avez évoqué lors de la piscine ? Le décret tertiaire nous impose 40 % d'économie à horizon 2030. Quelle est votre politique là-dessus ?

Monsieur le Président:

Vos remarques sont bien notées. Sur les différents points, je dirai une réponse que vous n'allez pas apprécier, mais ce sera à l'ordre du jour prochainement. En tout cas, ce ne sont pas des sujets qu'on laisse de côté. C'est juste qu'il n'y a pas de délibération qui nécessite d'être actée aujourd'hui, mais c'est un sujet, notamment Sébastien Ferez et Rémy Moreaux travaillent activement là-dessus. Surtout, Madame Charlet veille à ce qu'il n'y ait pas de dérive budgétaire par rapport à ça puisqu'on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros de consommation énergétique dès l'année prochaine. Effectivement, ça remet en question certaines choses. On sera amené au budget 2023, sans doute, à avoir à ce moment-là, c'est encore dans six mois, en fonction de ce qui se passe, mais il n'y aura pas de miracle, à mon avis, de peut-être changer ce qui était dans les débats d'orientation budgétaire de ces deux dernières années pour tenir compte de la situation réelle. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte:

J'ai deux questions, mais je ne sais pas comment poser la dernière. Elle est hors conseil municipal, mais c'est une question qui est quand même pertinente. Vous venez dire à l'instant que, financièrement parlant, on n'a aucune facturation de ce qu'on a consommé depuis le début de l'année, EDF et GDF ?

Monsieur le Président:

Je ne dis pas ça, c'est que le chiffre de 1,9 qui avait été donné de multiplication, à l'époque, était une estimation. Le vrai chiffre, on va l'avoir, là. On pourra vous communiquer le vrai chiffre dans quelques semaines.

Monsieur Mascarte:

Par rapport au coefficient. Mais à la date d'aujourd'hui, vous avez quand même une idée de ce que ça nous a déjà coûté.

Monsieur le Président:

Oui, on peut...

Monsieur Mascarte:

Vous voyez, la commission des finances de lundi aurait peut-être été intéressante sur ce point de vue. Apparemment, il n'y avait aucun thème. Je crois qu'on aurait pu être consultés, pouvoir déjà en discuter pour savoir où on partait d'ici la fin de l'année et peut-être prendre une orientation pour l'année prochaine, pour 2023. Vous venez de le dire, il y aura des décisions à prendre. Ça serait peut-être bien, également, de pouvoir en discuter.

Monsieur le Président:

Tout à fait. C'est ce que je disais tout à l'heure. La commission du 13 juin était en dehors d'un conseil municipal. Celle de lundi, traditionnellement, j'allais dire, on fait une réunion de commission, alors qu'à l'ordre du jour, dans la délibération, il n'y avait pas de sujet purement financiers. Quand on aura des éléments, on vous en fera part à ce moment-là.

(Inaudible)

Monsieur Mascarte:

Vous dites : "Quand on aura des éléments", mais des éléments, vous en avez apparemment.

Monsieur le Président:

Monsieur Mascarte, vous n'êtes plus adjoint aux finances. C'est à nous d'y travailler et de vous faire un rapport en tant que conseiller municipal, régulièrement, quand on aura des éléments plus précis. On a déjà fait une réunion il y a trois mois et demi. On en fera une dans quelques semaines.

Monsieur Mascarte:

Depuis le budget, je vous ai mis déjà en alerte par rapport à ce qui se passe en Ukraine, les augmentations, c'est-à-dire de l'énergie. À la date d'aujourd'hui, (inaudible) de savoir où on part, c'est-à-dire par rapport à ce qui a été budgétisé sur deux pavés, l'énergie et les combustibles.

Monsieur le Président:

Je ne vous ai pas dit qu'on n'était pas capables. C'est que ce n'était pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Madame Parnetzki:

Vous avez attiré mon attention, Monsieur le Maire. Vous avez parlé de la valeur du point. Vous avez bien augmenté le personnel avec la nouvelle valeur ? Vous avez bien budgété jusqu'à la fin de l'année quand même ?

(inaudible)

D'accord. Je voulais savoir si du personnel touchait de la GIPA. La GIPA a tellement augmenté, la garantie individuelle du pouvoir d'achat. Je voulais savoir s'il y en a pour la prochaine fois. Je voulais demander à Rémy si la piscine était encore chauffée. On nous avait dit que ça resterait...

Monsieur Moreaux:

Tout à fait. Elle est mise hors gel. Que ce soit l'air ou l'eau, il n'y a aucun problème à avoir pour que le bâtiment ne puisse pas se détériorer. Pour l'instant, c'est tenu dans les mesures afin qu'il n'y ait pas de gel ou quoi que ce soit.

Monsieur le Président:

On a épuisé l'ordre du jour. Monsieur Mascarte, pardon.

Monsieur Mascarte:

Je vais peut-être poser ma dernière question. Le conseil est fini.

Monsieur le Président:

Oui.

Monsieur Mascarte:

Je voulais simplement savoir si, aujourd'hui, on a mutualisé la sonorisation du conseil municipal. J'ai l'habitude de voir certains de nos employés, ici — je n'ai rien contre le monsieur, loin de là, mais comment dire, nouvelles têtes, etc. Est-ce que c'est le prestataire qui nous a vendu le matériel ? A-t-on mutualisé la sonorisation du conseil municipal ce jour ?

Monsieur le Président:

Sachez que nos électriciens ont le COVID ou sont indisponibles ce soir. Je remercie Douai Services qui m'a été recommandé par le SCoT, notamment, qui l'utilise de temps en temps, pour avoir pu, au pied levé, quand on les a appelés en fin de matinée, venir ici. Il y a peut-être encore des réglages à faire parce que ce n'était pas idéal dans la salle. La prochaine fois, on reviendra avec notre matériel, avec notre personnel. Bonne soirée, puis à bientôt.